

## Convention d'objectifs entre le SI.EN et L'O.C.C.E.

Le Syndicat des «Inspecteurs de l'Education Nationale» (SI.EN-UNSA Education)  
représenté par Monsieur Patrick ROUMAGNAC, Secrétaire général  
et  
L'association «Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.)»  
représentée par Monsieur Jean-François VINCENT, président,

### rappelant :

- que, depuis leur création, les coopératives scolaires et les foyers coopératifs affiliés à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole se sont révélés d'incomparables moyens d'éducation à la citoyenneté et de réels supports pour l'organisation et la gestion de projets artistiques, culturels et scientifiques, comme le soulignaient déjà les circulaires ministérielles du 10 février 1948, du 27 janvier 1954 et du 12 décembre 1962 ;
- que le SI.EN s'attache systématiquement à promouvoir la solidarité comme vecteur éducatif et à rechercher les moyens de valoriser un service public d'éducation plus juste et plus efficace, première étape incontournable pour la mise en œuvre d'une société éducative.

### Considérant :

- que l'OCCE a élaboré avec le ministère un programme d'actions conforme au cadre mis en place par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et répondant aux objectifs de la mission «Enseignement scolaire» ;
- que pour mener son action, l'OCCE s'enrichirait de l'aide et du soutien des Inspecteurs de l'éducation nationale tant au niveau local que national
- que ce programme d'action rejoint les objectifs éducatifs poursuivis par le SI.EN-Unsa Education dans le cadre de son projet fédéral ;

### Il a été convenu ce qui suit :

#### I - DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

**Article 1er :** par la présente convention, le SI.EN et l'OCCE décident de renforcer leur partenariat par la mise en place d'un programme concerté d'actions.

**Article 2 :** Les objectifs du partenariat entre le SI.EN et l'OCCE portent sur :

- l'amélioration du fonctionnement des coopératives scolaires afin de leur donner un véritable rôle d'éducation à la vie associative
- la promotion de l'éducation citoyenne et coopérative,
- le développement de la participation des élèves dans des projets coopératifs qui permettent de donner du sens aux différents apprentissages scolaires et de développer la coopération entre élèves,
- la promotion de la réflexion sur la pédagogie coopérative et la coopération économique et la valorisation des expériences de terrain,

**Article 3 :** Pour réaliser les objectifs cités en article 2, l'OCCE met en œuvre des actions spécifiques énumérées dans la convention signée avec le Ministère :

#### Formation

- Formation initiale et continue des cadres de l'OCCE ;
- formation initiale et continue des enseignants mandataires et des directeurs d'école, des enseignants du premier degré et du second degré, des CPE ou des cadres du ministère ;
- formation d'équipes d'enseignants ;
- formations de délégués élèves ;

#### Vérification, aide et contrôle

- Vérification du respect des principes statutaires, comptables juridiques et éducatifs du fonctionnement des coopératives scolaires et des foyers coopératifs ;
- interventions auprès des équipes d'établissement pour aider à l'amélioration du fonctionnement de ces structures associatives ;
- mise en place de partenariats effectifs avec les corps déconcentrés de l'Etat ;

#### Production d'outils

- Production et diffusion de documents statutaires, comptables et juridiques concernant le fonctionnement des coopératives scolaires et des foyers coopératifs ;
- production et diffusion d'outils et de documentation pédagogiques permettant une mise en œuvre effective des pratiques coopératives ;
- production et diffusion de supports de cours sur la coopération économique.

#### Organisation d'actions nationales et départementales à destination des enseignants et/ou des élèves

- Mise en œuvre et accompagnement de projets nationaux et départementaux ;
- organisation de colloques régionaux et départementaux ;
- organisation d'actions de valorisation des expériences de terrain ;

**Article 4 :** Pour sa part, le SI.EN s'engage à soutenir l'OCCE :

- en favorisant la participation de ses représentants départementaux et locaux dans les animations de circonscription et la formation continue des enseignants et des directeurs d'école ;
- en assurant la promotion et la diffusion de l'information concernant les diverses manifestations départementales, régionales et nationales de l'association, et en facilitant leur organisation ;
- en reconnaissant les formations de l'association, en facilitant leur organisation, et en diffusant ses travaux pédagogiques.

**Article 5 :** Un bilan départemental annuel des actions mises en place sera réalisé et transmis à leurs instances nationales respectives par le représentant du SI.EN et celui de l'OCCE.

#### II - MODALITES DE SUIVI

**Article 5 :** La présente convention est conclue pour une durée de ... ans à compter du 1er septembre 2008

Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. A l'issue de cette période, un bilan sera réalisé par les parties qui décideront des évolutions de ce partenariat.

Fait à Lyon le 26 mai 2008  
Le Secrétaire Général du  
SI.EN-UNSA Education

Patrick Roumagnac

Le Président de l'OCCE

Jean-François VINCENT



# L'inspection

## Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

[www.unsa-education.org/sien](http://www.unsa-education.org/sien)

Bulletin n° 109  
mai-juillet 2008

## Editorial

En cette fin d'année scolaire, le ministre de l'Education nationale s'est enfin décidé à ouvrir la réflexion sur une forme de revalorisation des carrières des inspecteurs, reprenant ainsi les promesses affichées dans le cadre des rencontres inter-académiques.

Il a toujours été des pratiques du SI.EN d'accepter la discussion, tant en ce qui concerne les missions que les carrières et les conditions de travail des inspecteurs. D'aucuns nous reprochent aujourd'hui notre complaisance envers le représentant du gouvernement. Gageons que ce sont les mêmes qui fustigeraient demain l'incapacité de notre syndicat majoritaire à obtenir quelque avancée que ce soit.

Soyons clairs : le SI.EN et ses adhérents ne se satisfont ni de l'attentisme ni du repli sur des principes érigés en valeurs pour l'occasion. Nous entendons bien être force de pression, mais aussi force de proposition dans la logique de syndicat réformiste qui est la nôtre.

Les IEN sont épuisés ; est-il dès lors illogique de formuler des propositions pour que des missions mieux cernées et plus réalistes leur soient confiées ? Le rejet des charges inutiles et du doublonnage des actions initiées aux différents niveaux de la chaîne hiérarchique est-il une trahison envers les jeunes ?

Les IEN sont trop souvent méprisés ; faut-il dès lors renoncer à redéfinir clairement leur positionnement statutaire au motif que celui-ci serait proposé par le ministre en place ? L'affirmation de leurs responsabilités est-elle une trahison vis-à-vis des enseignants ?

Les IEN continuent de subir depuis des années une dévalorisation de leurs carrières ; devrions-nous rejeter toute proposition visant à reconnaître leur investissement professionnel ? Des mesures indiciaires ou indemnitaires, des améliorations des conditions de promotion, sont-elles autant de trahisons du système éducatif ?

Les IEN travaillent dans des conditions de plus en plus inacceptables, amplifiées chaque jour par l'augmentation du prix des carburants ; nous faudrait-il repousser toute perspective d'évolution en ce domaine au motif que celle-ci nous serait accordée par le promoteur de programmes décriés ?

Que les thuriféraires du grand soir pédagogique soient sans illusions : leurs vaticinations caricaturales nous laissent de marbre et ne freineront en aucune façon notre résolution à explorer toutes les pistes pour faire avancer les revendications des inspecteurs.

Nous n'avons jamais marchandé nos faveurs pour satisfaire le ministre et nous ne nous engagerons jamais dans cette voie. Nous critiquons quand cela s'avère nécessaire, nous proposons quand cela paraît possible. L'engagement des inspecteurs et de leur syndicat pour un service public d'éducation plus juste et plus efficace est connu et reconnu et ce ne sont pas les protestations criardes de va-t-en-guerre plus rigides dans les principes

que fermes dans l'action qui nous feront hésiter.

La force de notre organisation réside dans la détermination de ses syndiqués. Le ministre dit avoir entendu nos revendications, ce qui légitime les discussions que nous avons engagées. Les avancées que nous obtiendrons ne résulteront jamais que de notre capacité à le convaincre de leur légitimité, ce qui passe, à notre sens, par le dialogue. Ceux qui, pour des raisons plus politiques que syndicales, s'opposent aux négociations en cours risquent d'avoir du mal, demain, à prétendre agir pour défendre l'inspection...

Sans rien abdiquer de ses valeurs, sans rien renier de ses objectifs, le SI.EN-UNSA Education continuera à s'appuyer sur la confiance de ses syndiqués pour engager toutes les discussions ou toutes les actions à même de servir les intérêts des inspecteurs.

Pour le Bureau National  
Patrick ROUMAGNAC  
Secrétaire général

Sommaire en page 2

## Agenda du Bureau National

- 6 mai :** CAPN/ Mouvement des IEN (Y. DESTOT - G. KIRCHMEYER - D. QUINCHON - E. ROQUES - P. ROUMAGNAC)  
**16 mai :** AEFÉ/ Comité Technique Paritaire (P. ROUMAGNAC)  
**19 mai :** UNSA Education / Exécutif fédéral national (SI.EN représenté par E. ROQUES)  
**21 mai :** SOUILLAC/ Réunion de la section académique de TOULOUSE (P. ROUMAGNAC)  
**26 mai :** LYON/ Congrès de l'OCCE - Signature d'une convention d'objectifs OCCE/SI.EN (P. ROUMAGNAC)  
**28 mai :** TARARE/ Réunion de la section académique de LYON (P. ROUMAGNAC)
- 2 juin :** MEN/ Audience avec le Cabinet du ministre (P. ROUMAGNAC - R. DECOFOUR - Y. DESTOT - E. ROQUES)  
**3 juin :** UNSA Education / Bureau fédéral national (SI.EN représenté par E. ROQUES)  
**4 juin :** MEN/ Comité Technique Paritaire Ministériel : examen du projet de loi «instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire obligatoire» (P. ROUMAGNAC)  
 - MEN/ DE/ Suivi des affectations (P. ROUMAGNAC)  
**5 juin :** Réunion de la section académique de GRENOBLE (P. ROUMAGNAC)  
**10-12 juin :** NANCY / 61ème Congrès de la FGR-FP - Participation de J.-Cl. QUEMIN, M. SIBILLE et A. THIEBEAUX au titre du SI.EN  
**11 juin :** MEN/ audience avec le cabinet du ministre sur l'Enseignement professionnel et l'Orientation (P. ROUMAGNAC - R. DECOFOUR - Y. DESTOT)  
**12 juin :** MEN/ Signature du protocole de discussion (P. ROUMAGNAC - R. DECOFOUR - Y. DESTOT - M. VOLCKCRICK)  
 - Groupe de travail inter-fédéral sur la formation des maîtres (E. ROQUES - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)  
**18 juin :** MEN / Protocole de discussion : 1ère rencontre (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES - M. VOLCKCRICK)  
 - NANTES / AEFÉ (P. ROUMAGNAC)  
**20 juin :** CAPN/ 2nde phase mouvement des IEN - Affectation des stagiaires 1er degré - Intégrations par liste d'aptitude - Titularisation des stagiaires 2nde année. (Y. DESTOT - D. QUINCHON - P. ROUMAGNAC)  
**21 juin :** PARIS/ 62ème Congrès de la JPA (SI.EN représenté par E. ROQUES)  
**27 juin :** MEN / Protocole de discussion : 2ème rencontre (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES - M. VOLCKCRICK)
- 2 juillet :** MEN / MEN / Protocole de discussion : 3ème rencontre (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES - M. VOLCKCRICK)  
**3 juillet :** Conseil supérieur de l'Éducation (P. ROUMAGNAC)  
**4 juillet :** BUREAU NATIONAL  
**9 juillet :** CTPM (P. ROUMAGNAC)  
 MEN / Protocole de discussion : 4ème rencontre (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES - M. VOLCKCRICK)

## Sommaire

- Notre métier : inspecter plus et mieux : comment faire ?** p. 3 à 6
- Lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale - 13 mai 2008** p. 7
- Enseignement du premier degré : programmes du primaire** p. 8
- Enseignement du premier degré : nouvelle semaine scolaire** p. 9
- Vie syndicale : audience du 2 juin 2008** p. 10
- Vie syndicale : protocole de discussion (18 juin 2008)** p. 11-12
- Vie dans les académies : Nancy-Metz** p. 13
- Vie dans les académies : Rennes - Lille** p. 14
- Vie dans les académies : Lille** p. 15
- Retraités : rester syndiqué au SI.EN** p. 16
- Convention d'objectifs entre le SI.EN et l'OCCE** p. 17
- Professionalisation de la formation des enseignants en danger** p. 18-19
- Tribune libre : de la défense de la langue française** p. 20

### L'inspection n° 109

Directeur de la publication : **Patrick ROUMAGNAC**  
 Maquette : **Michel VOLCKCRICK**  
 Commission paritaire : **3 323 D73 S**  
 ISSN : **1251-2028**  
 Imprimerie et photocomposition : **UNSA**  
 Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

### SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS  
 Tél : 01 43 22 68 19  
 Fax : 01 43 22 88 92

## Comment faire pour que ça marche ?

L'Université n'est pas rivée à un modèle académique figé. Même si tout n'est pas parfait (notamment en raison du manque de moyens), il faut rappeler qu'elle a su mettre en place le dispositif LMD (licence, master, doctorat) avec une organisation en crédits de formation (ECTS) permettant la prise en compte de compétences transversales. Au plan professionnel, elle a su innover, avec les licences professionnelles par exemple. Si, à l'étranger, le master est unifié, nous distinguons encore entre master de recherche (cf. l'ancien DEA) et master professionnel (cf. l'ancien DESS). Le «plan Licence» veut rompre avec la logique d'échec trop souvent subi. Il est axé sur une professionnalisation progressive. S'agissant de la formation des enseignants, puissent les universités s'emparer du potentiel de connaissances et compétences des IUFM ! Pour respecter le cahier des charges de la formation des enseignants, les universités doivent tisser des liens fondés sur la coopération et la mutualisation avec les IUFM existants comme avec les réseaux de formateurs de terrain. Encore faut-il que la maquette des concours y conduise !

## L'exigence de véritables compétences professionnelles

Pour l'UNSA Éducation, l'élévation affichée du niveau de recrutement ne peut conduire à abaisser le niveau de compétences professionnelles atteint à l'issue de la formation. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2006 (publié au Journal officiel du 28/12/2006 et au BOEN n°1 du 4/1/2007) a fixé le contenu du cahier des charges des IUFM. Le cahier des charges faisait référence «à la maîtrise suffisante [de] dix compétences». Il prévoyait une formation avant titularisation intégrant notamment des stages en responsabilité et en pratique accompagnée, ainsi que des stages en entreprises dans les disciplines technologiques et professionnelles. Il prévoyait également un prolongement de la formation professionnelle initiale au cours des deux premières années de titularisation. Ce texte avait fait l'objet d'une concertation approfondie. Même si toutes nos propositions n'y avaient pas été reprises, il constituait un progrès dans le cadre, à la fois, de l'intégration des IUFM à l'Université et de la volonté d'améliorer sensiblement la qualité de la formation des enseignants et personnels d'éducation.



## Les concours, seuls arbitres

Au-delà de la nécessaire maîtrise des disciplines et de leur didactique, c'est bien de compétences professionnelles qu'il s'agit. Le cahier des charges pouvait s'imposer à des IUFM accueillant des enseignants stagiaires formés après concours. C'est pourquoi les IUFM étaient des écoles internes dépendant de l'université de référence, mais aussi de l'État-employeur qui leur déléguait la formation de ses fonctionnaires stagiaires. Ce modèle s'éteint. Qu'elles aient absorbé un IUFM, créé une autre structure interne de préparation ou qu'elles s'en soient remises à leurs UFR (unités de formation et de recherche), les universités seront en concurrence -jadis du temps des préparations Capes/Agrég- avec un seul arbitre: le résultat aux concours de recrutement. C'est donc la maquette des concours qui sera déterminante - et la réalité de leur professionnalité. Au moment où le rapport Desforges revendique une professionnalisation accrue des recrutements dans la fonction publique, il serait éminemment regrettable que l'élévation affichée du niveau de recrutement rabaisse le niveau de compétence professionnelle des formations.

## Le rôle des corps d'inspection

La volonté d'élever le niveau de qualification des enseignants qui s'exprime par la mastérisation de la formation est comprise par le Syndicat des inspecteurs de l'Éducation nationale (SI.EN) comme un facteur d'amélioration de la condition enseignante et de l'efficacité de l'École. Toutefois, l'intégration de la formation et de la préparation aux concours dans le dispositif de certification universitaire soulève des interrogations sinon des craintes. Le savoir-faire des IUFM en matière de formation professionnelle ne saurait être remis en cause ; il est un gage, au même titre que l'action des formateurs de terrain (maîtres formateurs, conseillers pédagogiques) d'une préparation à la réalité du métier d'enseignant. La perspective de la mastérisation ne saurait davantage évacuer le rôle statutaire des personnels d'inspection dans la préparation des sujets, l'organisation des concours, la certification. Pour le SI.EN, la présence des inspecteurs dans le dispositif de mastérisation/recrutement/certification/accompagnement à l'entrée dans le métier est incontournable. Le SI.EN veillera à ce que l'intervention de l'Université conforte le principe du lien entre formation initiale et formation continue qui ne saurait être laissé à la seule charge des équipes d'école et de circonscription dans le premier degré, des établissements et des corps d'inspection (IEN, IPR-IA) dans le second degré. Patrick ROUMAGNAC, secrétaire général du SI.EN  
 Evelyne ROQUES, BN

## Professionalisation, avenir des IUFM : deux enjeux essentiels

Concernant la professionnalisation des enseignants, notre inquiétude est très forte. En effet, si les capacités des universités à former sur des champs disciplinaires précis sont indiscutables, aujourd'hui leur expertise en formation professionnelle des enseignants est loin d'être installée. Enseigner est un métier, un métier qui nécessite des compétences particulières et une maîtrise des gestes professionnels. Comment y parvenir si les étudiants doivent se contenter de simples stages d'observation au cours de leur cursus ? Enfin, nous pouvons légitimement nous interroger sur la capacité de l'université à former des PE à la polyvalence, des CPE ou de PLP notamment des discipline professionnelles. L'avenir des IUFM est aussi clairement posé. Ils n'ont plus désormais l'exclusivité de la formation initiale des enseignants et vont donc se trouver directement en concurrence avec les universités sans IUFM qui auront choisi de former les futurs enseignants. Dans le cadre d'une autonomie accrue des universités, on perçoit bien que cette concurrence sur «le marché de la formation des enseignants» risque d'être rude avec pour conséquence vraisemblable la disparition d'une partie des IUFM actuels. Christian CHEVALIER, secrétaire national du Syndicat des Enseignants

## 5 exigences pour une formation réussie

1. À tous les niveaux de la scolarité, enseigner est un métier qui exige des compétences professionnelles communes. La durée, le niveau et les modalités de la formation doivent être les mêmes pour les enseignants des premier et second degrés. Elle doit rendre possibles les mobilités choisies.
2. La formation préparatoire aux concours doit permettre, à côté de la maîtrise académique des disciplines, de donner les connaissances professionnelles, mais aussi les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant.
3. La formation doit donc reposer sur l'alternance université/ terrains d'exercice professionnel. Pour y parvenir, le potentiel offert par les IUFM et leurs sites départementaux doit être non seulement préservé mais mutualisé et s'appuyer sur des réseaux de formateurs de terrain pourvus d'une qualification reconnue.
4. La maquette des concours doit intégrer l'ensemble de ces paramètres, notamment la vérification des aptitudes professionnelles, même si l'accompagnement des «entrants en fonction» doit être poursuivi.
5. Des mesures doivent être prises pour garantir le maintien d'un vivier de recrutement d'enseignants et sa démocratisation (allocations, prérecrutement), mais également pour compenser l'accès tardif au métier (reprises d'ancienneté).



**Le président de la République a décidé que les enseignants seraient recrutés sur la base du master. Cette élévation théorique du niveau de formation peut se traduire par une régression. La Fédération UNSA Éducation entend agir pour une formation en alternance réellement professionnalisante.**

Porter le niveau de formation des enseignants au master faisait un accord unanime. Les modalités dans lesquelles il est désormais prévu de le faire sont contestables pour trois raisons :

1. il ne s'agit plus de développer une formation de fonctionnaires stagiaires dans une logique de double certification prenant en compte l'aptitude à enseigner et les enseignements universitaires, mais de recruter les enseignants stagiaires après un concours au niveau master ;
2. ce nouveau dispositif met les IUFM en concurrence directe avec les universités (y compris les UFR disciplinaires de leur propre université de rattachement), puisque n'importe quel master sera admis. En l'absence de professionnalisation réelle des concours (et donc des formations), il existe un risque réel de voir le niveau effectif de formation au métier se réduire ;
3. la mise en concurrence généralisée menace directement l'existence des antennes locales (sites) des IUFM. C'était pourtant la garantie de la prise en compte de la diversité des terrains, mais aussi du lien entre formations initiale et continue.

Le discours présidentiel du 2 juin 2008 n'a même pas cité les IUFM. En revanche, le président de la République a énoncé une contrevérité : « *C'est quand même une idée curieuse que celle qui consiste à ne pas vouloir former nos enseignants dans nos universités.* » Les IUFM venaient d'être intégrés dans des universités ou allaient l'être : avant même d'avoir achevé cette étape, on les a tués de fait et, peut-être ce qui est plus grave, le cahier des charges de la formation avec eux. La décision est à la fois idéologique et basement comptable (suppression de quelque vingt à vingt-cinq mille emplois d'enseignants stagiaires). Elle sera pourtant mise en œuvre. Nous devons la dénoncer mais, au-delà, rappeler ce que doit être une formation réellement professionnelle, dans l'intérêt même des enseignants, du service public et, avant tout, de la réussite des élèves.

Patrick GONTHIER

## Master : quelles incidences ?

Les concours de recrutement requéraient jusqu'ici la licence (ou un équivalent). La nécessité de la certification au master va poser plusieurs problèmes nouveaux :

- le vivier : le nombre de titulaires de masters est plus réduit que celui des licenciés. Avec les tensions démographiques sur le marché du travail le plus qualifié, les recrutements risquent d'être insuffisants dans l'avenir ;
- dans certaines spécialités (professionnelles notamment), le niveau master n'existe pas. Que fera-t-on : recruter des contractuels à la mode RGPP ?
- L'allongement des études non rémunérées pose un problème de démocratisation des recrutements : quelles aides ? quelles reprises d'ancienneté ensuite, alors que les carrières s'allongeront ?
- L'accès à la deuxième année de master (M2) est sélectif. Comment concilier des politiques locales avec le principe d'égalité d'accès aux emplois publics ?

## Place du concours et formation

Avec le recrutement au niveau master, le concours devrait intervenir au milieu de la deuxième année du cycle (M2). Les lauréats des concours seraient nommés stagiaires sous réserve d'obtenir le master. Le stage s'effectuerait ensuite sur le terrain. Plus d'accompagnement par des formateurs qualifiés, mais un simple « compagnonnage » avec des « enseignants expérimentés ». Quelle pourrait être la formation au métier des étudiants-candidats ? Plus nombreux que les actuels stagiaires, ils auraient des difficultés à trouver des terrains de stage et leur « mise en situation » serait rendue plus difficile, sinon impossible, en raison des problèmes de responsabilité (étudiants et non fonctionnaires stagiaires). L'activité d'enseignement est très différente du cadre ordinaire des stages organisés en master professionnel. Dès lors, comment pourra-t-on évaluer les compétences professionnelles ?

**Pour mettre en oeuvre le cahier des charges de la formation des enseignants, les universités doivent tisser des liens avec les IUFM existants comme avec les réseaux de formateurs de terrain.**

## Le devenir des IUFM

La loi d'orientation de 1989 a créé les IUFM en leur donnant mission de fédérer les structures alors existantes : écoles normales, centres pédagogiques régionaux (CPR), ENNA (centres de formation des PLP), etc. Les IUFM avaient alors le statut d'établissement public administratif et passèrent des conventions avec les universités.

La loi Fillon de 2005 a décidé l'intégration des IUFM dans une université de l'académie. Les IUFM sont donc devenus « écoles internes », (comme les IUT, par exemple). Avant même que cette intégration ne soit devenue effective partout, la donne change ! Rien n'interdirait aux universités, dans l'avenir, de les faire disparaître. Les universités sans IUFM (trois sur quatre) pourront, en toute autonomie, préparer leurs étudiants aux concours.

L'hypothèse optimale, dans un souci de professionnalisation, serait que les universités « IUFM » passent convention avec les autres. Mais le modèle officiel est celui de la mise en concurrence. Il faut donc craindre que les IUFM ne se délitent à cause d'abandons (de locaux ou de filières) ou de récupérations de moyens (formateurs et Biatoss). Ce serait parfaitement dommageable pour la qualité de la formation : les IUFM représentent un potentiel irremplaçable de compétences et de connaissances.

## Des équipes de formateurs qualifiés

On voit poindre, avec le schéma nouveau, le retour à une formation « consécutive » : académique et théorique d'abord (jusqu'au concours), par compagnonnage ensuite. Les enseignants expérimentés suffiraient à faire partager les bonnes pratiques. C'est le retour à la transmissions des trucs et recettes qui serait l'alpha et l'oméga de toute formation professionnelle.

La définition du cahier des charges des IUFM en 2006, à partir des propositions du Haut Conseil de l'Éducation (HCE) aurait dû changer la donne. La gestion de classe s'inscrit dans un fonctionnement global d'école ou d'établissement. Elle ne se réduit pas à la transmission d'astuces didactiques. Les relations avec l'institution, les partenaires (dont les parents) et, en premier lieu, les élèves dans leur diversité impliquent d'autres exigences que la seule expérience de maîtres chevronnés.

Dans une logique de formation alternée, il faut donc partout, comme c'est le cas dans le premier degré, des formateurs qualifiés sur lesquels les enseignants en formation puissent s'appuyer pour maîtriser progressivement l'ensemble des compétences professionnelles que requiert leur métier.

## Inspecter plus et mieux : comment faire ?

Le ministre De Robien avait dit aux enseignants comment ils devaient apprendre à lire à leurs élèves ; notre ministre actuel, Xavier Darcos, demande aux inspecteurs, non seulement d'inspecter plus souvent, mais surtout d'inspecter mieux ! Gageons que le prochain dira aux inspecteurs généraux comment ils doivent faire leur métier à moins qu'il n'explique aux élèves comment ils doivent obéir aux adultes et ingurgiter tous les savoirs que les enseignants leur transmettent.

Passons sur le terme pour le moins malheureux de « défiance » pour qualifier les pratiques d'inspection, terme que les collaborateurs du ministre de l'Éducation nationale ont eu bien du mal à déminer. Et disons comment les inspecteurs inspectent et comment ils parviennent à gagner la confiance des enseignants.

### 1. Les pratiques d'inspection

Il faut du temps tout d'abord et un minimum de stabilité pour que l'inspecteur et ses enseignants se connaissent. Certes, ce n'est pas une visite tous les 3-4 ans qui installe cette connaissance, mais bien des rencontres, beaucoup plus fréquentes, que ce soit lors des actions de formation, des animations pédagogiques, des conseils de maîtres ou de réunions diverses. Et l'inspection, qui n'est pas forcément et pas toujours individuelle, est un moment fort et privilégié de rencontre.

Pour l'enseignant, qu'il soit jeune ou expérimenté, en difficulté ou reconnu, c'est toujours un moment stressant au cours duquel un observateur va renvoyer une image de son travail et de ses compétences. Pour l'inspecteur, c'est un moment délicat au cours duquel il devra analyser, conseiller et convaincre, sachant qu'il dispose d'un temps d'observation, d'un temps d'entretien et d'un temps d'écriture.

Sans entrer dans le détail, nous dirons que l'observation se fonde sur un certain nombre d'indices tels que les affichages et la décoration dans la classe, la disposition des tables, l'emploi du temps, les outils de préparation du maître, les travaux réalisés par les élèves, la pratique de classe, la relation aux élèves et la façon dont ces derniers travaillent et sont sollicités. Tout est indice. Sans être face à eux et sauf si l'enseignant passe son temps à faire cours à des élèves passifs et censés écouter et comprendre, l'inspecteur se déplace, examine ce que font les élèves et les interroge fréquemment pour savoir comment ils comprennent ce qu'ils sont en train de faire, ce qui est souvent fort révélateur.

Tout cela permet de voir si toutes les disciplines sont travaillées, si tous les élèves sont sollicités, si tous sont aidés et si tous apprennent. La perfection est rare car la tâche est complexe : la polyvalence du professeur d'école réclame de sa part une bonne connaissance des didactiques des disciplines et de l'interdisciplinarité, une bonne connaissance des capacités de chaque élève et donc une maîtrise de la différenciation pédagogique qui constitue le fondement de ses compétences professionnelles.

C'est donc le rôle de l'inspecteur, au travers de l'entretien, de renvoyer une analyse de

ses observations débouchant sur des pistes d'amélioration qui doivent être comprises et acceptées. Et c'est bien d'un entretien qu'il s'agit, c'est-à-dire d'un échange au cours duquel l'inspecteur questionne pour bien comprendre les pratiques et les conceptions de l'enseignant, fait part de ses observations et de son analyse puis essaie de faire comprendre et admettre ce que l'enseignant peut mettre en place pour améliorer son travail. Pour peu que l'on retrouve l'enseignant quelques années plus tard dans la même classe, il est possible de mesurer la prise en compte des conseils donnés et les difficultés récurrentes. Je renvoie sur ce point à la lecture du livre de notre collègue Jean-Pol Rocquet « *L'inspection pédagogique aux risques de l'évaluation* ».

### 2. L'évolution des programmes

Voilà donc pour la pratique personnelle des professeurs d'école. Mais ce n'est pas tout. Les programmes évoluent et les priorités changent. Parfois on se place dans la continuité et il s'agit de les conforter, le plus souvent et depuis une vingtaine d'années maintenant ce sont des ruptures qu'il faut expliquer. Depuis plus de vingt ans en effet, chaque ministre de l'Éducation nationale, se référant le plus souvent à des enjeux de société ou aux nécessités des études ultérieures, s'est employé à fixer pour l'école primaire des objectifs dont on a expliqué à chaque fois le caractère fondamental mais dont on s'est bien gardé à chaque changement politique d'en évaluer les effets. Sans viser ici non plus l'exhaustivité, on rappellera simplement qu'après le plan de rénovation de l'enseignement du français et les mathématiques modernes, il y a eu le plan Informatique pour tous, l'initiation puis l'enseignement des langues vivantes (avec les aléas que l'on connaît), les programmes sur les arts, le plan de rénovation de l'enseignement des sciences, celui de la littérature, les ateliers dirigés, le débat, les PPAP devenus PPRE, l'apprentissage de la lecture, etc...

Les inspecteurs de circonscription, dans leur grande loyauté, ont eu à cœur à chaque fois d'expliquer aux enseignants ces nouvelles priorités et de négocier, dans la mesure du possible, des dotations matérielles nouvelles auprès des municipalités. Si ces dotations ont été très inégalement attribuées, la formation des enseignants a toujours été une préoccupation majeure, tant au travers de stages - réduits au fil du temps en peau de chagrin - et d'animations pédagogiques que lors des inspections. Car les inspections sont elles aussi un moment privilégié pour reprendre, faire comprendre et convaincre du bien-fondé des orientations fixées nationalement. Il est en effet illusoire de penser qu'un simple document officiel, aussi complet soit-il, se traduira immédiatement dans les pratiques des enseignants. Les inspecteurs et leurs conseillers pédagogiques mesurent bien toute l'énergie et tout le temps nécessaire pour faire comprendre puis faire passer dans les pratiques des maîtres les excellents documents d'accompagnement des programmes de 2002. Certes, ces documents sont complexes, mais ils ont été conçus pour des professionnels

et pour améliorer des tâches complexes. Voilà donc la tâche essentielle de l'IEEN vis-à-vis de ses enseignants, sachant que je n'évoque ici que l'inspection individuelle et que je mets volontairement de côté les cas particuliers que sont les directeurs d'école, les enseignants spécialisés, les psychologues, les maîtres-formateurs, les conseillers pédagogiques, etc... Si l'on tient compte du temps d'organisation, de l'observation, de l'entretien, de la rédaction et des corrections du rapport, on peut raisonnablement considérer que chaque inspection suppose 6 heures de travail. Etant donné les autres tâches à effectuer dans la gestion d'une circonscription, cela nous amène à voir les enseignants en inspection individuelle environ tous les 4 ans. Mettons de côté le fait que d'après un calcul de notre collègue Pierre Frackowiak, il se produit chaque année 120 000 rapports d'inspection dont l'institution ne tire rien, et considérons la demande du président de la République, relayée par son fidèle serviteur Xavier Darcos, qui veut que les enseignants soient vus tous les deux ans et évalués selon les résultats et les progrès qu'ils font faire à leurs élèves.

### 3. Inspecter mieux : mesurer des résultats

Inspecter tous les deux ans, dans les conditions actuelles (qui ne semblent guère évoluer) c'est donc déjà diviser par deux le temps attribué à chaque inspection et au rapport qui en découle. Mais il ne s'agit plus, comme dit le ministre, de rester dans le fond de la classe, mais plutôt d'interroger les élèves. La question est donc de savoir sur quoi interroger, qui interroger, comment faire et quelles conclusions en tirer. Il est clair que le discours actuel nous amènera à privilégier le français et les mathématiques. Soit. Je crains que du jour où cette pratique se systématiserait et que nos enseignants connaissent nos demandes, ils ne négligent fortement les autres disciplines comme l'histoire, la géographie et les sciences par exemple et que rapidement les parents, les enseignants du secondaire et les politiques ne se lamentent sur les lacunes constatées dans ces domaines. Et même en me limitant au français et aux mathématiques, il faudra bien que je fasse des choix pour savoir si je fais lire à haute voix, si je donne un texte à lire avec un questionnaire à choix multiples (QCM), si je fais faire une dictée ou une analyse grammaticale, si je donne des opérations, un problème à résoudre ou des constructions de géométrie. La tâche sera, on s'en doute, plus délicate encore en maternelle avec des enfants effrayés dont j'aurai bien du mal à tirer une phrase, voire un mot. Je peux, bien entendu, arriver avec une batterie de tests que j'aurai soigneusement concoctés, mais les évaluations nationales existent et je ne vois plus là ma fonction d'inspecteur.

Si je veux éviter tout bachotage et inciter les enseignants à rester polyvalents, il me faudra donc prévoir d'interroger les élèves dans toutes les disciplines. Mais en une heure je devrai faire des choix et sélectionner, malgré tout, les disciplines et les élèves à interroger. Si je n'interroge que les élèves volontaires, j'aurai le sentiment que tout va bien, si je choisis les

élèves en difficulté, j'en conclurai que tout va mal. Et l'enseignant aura beau jeu de dire que j'ai été partial et que je ne rends pas compte de la réalité de sa classe. C'est déjà un peu ce qui nous est reproché, cela risque fort de ne pas s'arranger avec ce système. Admettons, malgré tout, que cette interrogation me permette de valider les compétences des élèves. Nous savons que ces compétences sont très inégales d'une école à une autre et d'un secteur à un autre. Je suppose qu'il n'est pas dans l'esprit du ministre de ne récompenser que les enseignants qui obtiennent de bons résultats. Aujourd'hui déjà on constate que les maîtres expérimentés - voire les maîtres-formateurs - cherchent à rejoindre les écoles de centre-ville et que l'on ne trouve dans les secteurs défavorisés que des jeunes titulaires. Sauf à modifier radicalement le système de nomination et de rémunération des enseignants, le phénomène s'amplifiera lorsque les professeurs auront compris que les bons résultats des élèves conditionnent les salaires. A l'inverse du système médical où les spécialistes et les grands professeurs se chargent des maladies les plus graves, chez nous plus on est expérimenté plus on recherche des écoles favorisées où les élèves apprennent seuls...

#### 4. Inspecter mieux : mesurer des progrès

Si donc ce ne sont pas les résultats bruts qu'il convient de mesurer mais plutôt les progrès ou la plus-value apportée par le maître (dans ce que les sociologues appellent « l'effet-maître ») alors il nous faut prendre en compte les caractéristiques sociales de l'école et/ou les progrès réalisés entre deux inspections. Et là les choses se compliquent sérieusement. Prendre en compte le contexte social suppose, en effet, des indicateurs extérieurs (profession des parents, niveau de formation, contexte familial, etc...) qu'il sera toujours hasardeux de croiser avec des performances d'élèves. Le département du Nord s'est lancé dans une étude de ce type. L'étude est sérieuse, mais elle s'appuie sur les déclarations des parents et sur les interprétations des directeurs d'école, son traitement suppose des choix arbitraires sujets à caution. Elle a certes mis en évidence un certain déterminisme social, mais les fluctuations annuelles relativisent beaucoup les commentaires possibles. Et ce croisement laisse penser que tous les enseignants de l'école ont participé de la même façon aux performances des élèves, ce qui pose question. Et comment mesurer les compétences des maîtresses de maternelle au vu des performances des élèves de CE1 et de CM2 de l'école élémentaire voire des écoles élémentaires dans lesquelles ces derniers sont scolarisés ?

Evaluer les enseignants d'après les progrès qu'ils feront et feront faire à leurs élèves n'est pas plus simple. Sauf à vouloir harmoniser les pratiques et les regards des IEN, il ne sera possible de mesurer les progrès qu'à partir du moment où un même IEN suivra les mêmes enseignants. Et là encore les questions de départ se posent : faut-il interroger les élèves sur les mêmes sujets que deux ans auparavant, avec les risques du bachotage et sachant de

toute façon que la population a changé ? Faut-il prendre au contraire d'autres sujets, mais alors comment mesurer les progrès ? Envisager de ne voir chez les maîtres que leur capacité à améliorer les performances scolaires de leurs élèves est donc illusoire. Les biais ne manqueront pas qui seront rapidement et à juste raison dénoncés par les intéressés et par leurs représentants syndicaux. On voit par là aussi à quel point ce regard limité et partial risque fort, et à très court terme, de desservir nos élèves eux-mêmes.

Conscients que l'inspection est le cœur de leur métier, les inspecteurs sont tout à fait d'accord pour inspecter plus souvent, pas pour évaluer des pseudo-performances d'élèves mais pour aider les enseignants à progresser dans les didactiques des disciplines, dans l'interdisciplinarité, dans la pédagogie du projet, dans la différenciation pédagogique, dans l'aide aux élèves en difficulté. Encore faut-il qu'ils en aient les possibilités. Mais ils ne veulent pas négliger le suivi des équipes enseignantes car ils savent qu'au-delà de « l'effet-maître », existent le rôle du directeur et les effets « équipe de cycle » et « équipe d'école » que les sociologues ont encore peu évalués. Mais ils déplorent que l'institution dans son ensemble fasse aussi peu de cas de leurs rapports. Seul compte, apparemment, le nombre de rapports annuels, ce qui ne peut que faire réagir. A quoi servent, en effet, 150 rapports si on n'y trouve rien de pertinent pour les maîtres ou pour l'administration ?

Les IEN savent aussi le rôle qu'ils jouent avec les collectivités et les structures locales pour assurer la cohérence des actions menées en direction des enfants.

Ils regrettent par contre les temps perdus dans le renseignement d'enquêtes administratives dont ils n'ont le plus souvent aucun retour et qui ne visent en fin de compte qu'à justifier le travail des services et des supérieurs. Depuis plus de trente ans notre système fonctionne comme si les politiques avaient pour seul souci de lancer un nouveau plan pour l'école sans se préoccuper de la façon dont les choses se mettent en place et sans se préoccuper le moins du monde de la façon dont on pourra en mesurer les effets. Et il fonctionne avec des recteurs et des inspecteurs d'académie dont le double souci est d'une part de repérer les demandes ministérielles en faisant semblant d'y mettre des moyens, d'autre part de rendre compte des seuls aspects positifs, en gros de dire que tout va bien. Prenons juste l'exemple récent du plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école (le PRESTE) initié par des scientifiques tel G. Charpak avec « la main à la pâte ». Si l'on avait décidé de consacrer toute la formation des enseignants aux sciences (ce qui suppose aussi des formateurs en nombre), à raison de cinq semaines de stage de 15 à 20 personnes pour une circonscription de 250 à 300, il aurait fallu au minimum trois ans. Mais il fallait aussi que les municipalités, que l'on n'avait pas informées, investissent significativement dans du matériel supplémentaire. En supposant donc cette priorité absolue, en supposant

aussi que la même priorité soit affichée dans la continuité au collège puis au lycée (ce qui n'a jamais été le cas), en supposant que l'on ait fixé aux inspecteurs cette priorité dans leurs inspections, on aurait pu chercher à évaluer les premiers effets de ce plan au bout de trois ans. Il n'en a rien été, puisque deux ans plus tard on passait à une autre priorité, tout aussi fondamentale, la littérature. Et aujourd'hui on continue de déplorer les faibles capacités de nos élèves en sciences...

#### 5. Conclusion

Il nous faut donc dire à notre ministre que sa demande d'inspecter tous les deux ans, d'interroger les élèves pour mesurer leurs connaissances et d'en déduire les qualités des enseignants est irréaliste et dangereuse. Et que cela n'améliorera en rien les performances du système éducatif français qui n'est pas aussi défectueux qu'il veut bien le dire.

Mais s'il est vrai que trop d'élèves arrivent au collège avec des difficultés, le collège lui-même est incapable aujourd'hui de les faire progresser réellement. Focaliser en permanence sur le premier degré sans s'interroger sur les pratiques du second degré est une erreur. On demande trop aux professeurs d'école et pas assez aux professeurs de collège. L'interdisciplinarité, la construction du savoir et la prise en compte de la difficulté scolaire font partie de la culture du premier degré ; c'est le disciplinaire et la transmission du savoir qui priment dans le second degré. C'est malheureusement cette culture qui prime aussi chez nos politiques.

La loyauté des inspecteurs et leur implication dans la mise en place des programmes et des politiques ne sont pas à mettre en cause, pas plus que la conscience professionnelle, la disponibilité et la bonne volonté des enseignants du premier degré. Mais il faut que le ministre comprenne que le temps de l'amélioration des pratiques pédagogiques n'a rien à voir avec le temps des discours politiques. Même si les programmes de 2002 nécessitaient certaines modifications et améliorations, ne serait-ce que par rapport à la nouvelle organisation de la semaine scolaire, il est dommage qu'on ne leur ait pas laissé le temps de se mettre réellement en place. Il est dommage de voir partir en fumée des documents d'accompagnement réalisés par un ensemble d'acteurs de tous horizons mais de grande compétence. Il est dommage que, sous prétexte de faire simple, on en soit revenu à des discours simplistes et rétrogrades.

Après des années au cours desquelles les inspecteurs et les enseignants ont cherché, dans un climat de confiance réciproque, à développer les réflexions, à améliorer les pratiques pour le bien des élèves, à s'approprier les nouvelles orientations, le discours démagogique et irréaliste du ministre sur les pratiques d'inspection risque fort de déstabiliser et de démobiliser tout le monde. Mais il ne le verra pas puisqu'il sera parti lorsqu'on mesurera les dégâts qu'il aura commis !

M. Volckcrick

## Défense et illustration de la langue française

Une folie langagière souffle une haleine chargée sur l'Education nationale. Comme un relent de langue de bois moisi. Souffrait-on d'un complexe de déficit de sérieux ? Est entrepris depuis deux décennies un « sérieux » effort de remise à niveau dans le champ scientifique (où que l'on croit tel) à grand renfort de chiffres (ils font toujours sérieux) mis en scène dans un jargon pouvant prendre l'accent du charabia. Fleurit ainsi tout un vocabulaire digne de Tristram en personne. Moyennant quoi les IEN se prenant au sérieux se croient investis du don de « piloter », « gérer », manier mille valeurs numériques, espérant qu'au bout des comptes, eux aussi, « pour l'amour du Grec on les embrasse »... Mais IA et Recteurs embrassent peu... Ils n'étreignent en tout cas rien du tout, si ce n'est le vent de leurs déplacements, dont les gazettes locales se font l'écho.

Des déléguations de circonscription ont été ainsi reçues par des IA, tout comme au bon vieux temps des manuels d'histoire où le sultan recevait les ambassadeurs. Naïfs IEN qui croyaient « dialoguer gestionnairement » alors que ces tournées provinciales n'étaient que rodage en vue de la superproduction à l'Olympia pédagogique, face aux autorités qui échangent « chiffres » contre verroterie. Sur le principe de « à bon chat bon rat », les bons IA - et partant, les bons IEN - seront sans tarder ceux qui afficheront de bons chiffres.

Les déceptions observées depuis (« on s'est sentis frustrés, ce n'était pas vraiment un dialogue, on n'a pas eu beaucoup de temps... ») traduit un train de contresens qui auraient pu être évités (ainsi que le temps excessif mobilisé pour ce faire), moyennant un minimum de réflexion critique sur la question et le vocabulaire martelé.

Le bon usage arrête qu'une lettre de mission (ou de route, comme à l'armée) est délivrée par l'autorité supérieure et non coproduite avec un subalterne.

Contrat de performance signifierait que le signataire a la maîtrise totale du dispositif et agit en conséquence. Or la pluralité des acteurs et l'hétérogénéité du public bénéficiaire créent l'aléatoire absolu par leurs trajectoires individuelles. Prétendre maîtriser cette incertitude procède du mode emphatique ; en un mot, expression péremptoire résolument médiatique, c'est-à-dire à la mode elle aussi, ce que l'institution confond avec la modernité qui, elle, ne se situe jamais dans l'air du temps. L'exercice imposé repose donc sur une sérieuse ambiguïté, contresens du point de vue de la langue pourtant posée comme priorité absolue.

Ce paradoxe procède d'une lourde imposture. En sport, ou ailleurs, atteindre un objectif « de performance » n'impose-t-il pas la pratique de la sélection ? Autrement dit, les antipodes de l'ambition affichée : faire réussir tout le monde.

Le dispositif-cadre, fort improprement nommé « dialogue de gestion », qui prévoit ce « contrat de performance », est saturé de termes d'économie, de gestion, de guerre parfois et même

de médecine. Leurs activités sont pédagogiques, et la langue le français. Le modèle méthodologique de gestion ne s'applique pas, en l'occurrence, à des flux de stocks mais bel et bien à des élèves. On a donc très vite fait, faute de vigilance, de se placer en contradiction avec le principe général d'adaptation aux cas particuliers. Toujours périlleux de prétendre mettre l'humain en équation. Et cela d'autant plus lorsque le protocole repose sur un « diagnostic » - terme protégé que nous devrions nous garder de préférer à tort et à travers - digne quant à lui du non moins célèbre docteur Diafoirus !

Le pire (éthiquement parlant) de ce gâchis langagier reste que l'on baptise « culture » tout ce bric à brac ! « Culte » serait plus idoine. Imaginerait-on que la LOLF et sa glose passeront à la postérité comme on célèbre encore aujourd'hui La Fontaine, Molière, Balzac et tant d'autres ?

Tâche très laborieuse qui peut tout à fait présenter les mêmes errements méthodologiques que ceux constatés au fil des Projets d'École. Ne se soldent-ils pas encore (parfois) par un écrit formel (le génie cybernétique y a bien contribué...) et coûteux en temps, énergie, réflexion dont les suites ne sont guère patentes ? Elles se situent en tout cas très peu dans un « pilotage par les résultats ».

« On a en vu d'autres ! » La formule est usée mais se rapporte bien à notre affaire. Année après année, les hochets se succèdent et s'empilent ; nul ne dit mot. Soit ! En créole, on a coutume de dire : « alon ! » Autrement dit, on y va ; on se sait pas où en l'occurrence en dépit des « tableaux de bord », mais on y sacrifie dans la docilité endogène qui nous caractérise. Il ne semble pas que de grandes protestations se soient élevées contre cette vision lollique du monde... Certains s'en sont même imprégnés jusqu'à eux-mêmes rabâcher et promouvoir cette analyse paranoïaque de la vie de l'école. Paranoïaque car inscrite dans la toute puissance de la certitude de l'incontestable. Paranoïaque parce qu'autoritaire. Paranoïaque car illustration même de ce qu'il est convenu de nommer « pensée unique ». La très fameuse Base-Elèves Premier Degré n'en est que le bras armé logique.

Quelle durée cumulée passée aujourd'hui face à l'écran ? A compulsier, renseigner des tableaux tous plus complexes (car sérieux) les uns que les autres ; à recevoir des tonnes de mails, à tenter d'y répondre, urgemment bien sûr ; à produire des états d'actions même pas engagées pour certaines (on est sûrs en revanche que les résultats seront au rendez-vous quoi qu'il en soit)... ? Quelques « indicateurs » locaux si bien nommés - mais qui veut les entendre ?

Parfaite couverture virtuelle d'enseignement des langues (150 % en se référant aux personnels qualifiés). Réalité d'à peine de 70 % : impossibilité de fixer ces personnels sur des classes où la langue est au programme ; organisation des temps partiels de plus en plus mosaïque etc...

Charge virtuelle de travail : 190 classes dans la circonscription. Quoi de plus normal ? 348

services en réalité dont il faut assurer la mise en musique. Des couacs quotidiens...

« La gestion des ressources humaines » ne gère rien du tout et n'a rien d'humain.

En vingt ans d'exercice du métier, d'autres indicateurs s'imposent :

première circonscription : 24 communes, 84 écoles (dont 20 à 1 classe et 19 à 2 classes), 2 ZEP, EMALA etc... Nombre annuel d'inspections : 115.

Les deux dernières, beaucoup plus « confortables » : 2 communes, une trentaine d'écoles. Pour parvenir à 90 inspections, il faut jouer serré ; chaque jour compte.

Alzheimer ?... Non ! Entre conseils d'Inspecteurs passifs, séminaires verbeux - power point de rigueur - « collègues » illusoire et autres groupes de pilotage, être présent dans une école relève d'un cadeau du métier - si en effet on coupe le téléphone ... que d'ailleurs on finance.

La seule solution paraît être la résistance silencieuse. Brevet de longévité.

Sauf à convenir, pour une fois, de manière un peu solidaire, d'une prise de distance systématique et organisée pour ne pas être les tâcheurs décrits fort justement dans les diverses contributions des uns et des autres, qui toutes expriment cette lassitude immense.

Vingt ans après ce métier ne crée pas chez moi de lassitude ; aucun angélisme non plus.

La lassitude a le visage de l'institution : de plus en plus emballée dans une névrose chronique, de moins en moins crédible, de plus en plus péremptoire, servie par certains « petits marques » qui ne le sont pas moins et la ridiculisent chemin faisant.

Le conseiller pédagogique (et moi) a (avons) présenté le concours cette année. Quelle angoisse que de l'y accompagner sur une diagonale aussi paradoxale : lui fournir une image souriante de ce métier (car il l'est) et comment la construire, tout en « formatant » suffisamment pour la logorrhée du moment sans passer pour un exotique archaïque ! Exercice de style. On y est arrivé !

Mais je souhaite pour lui et ses collègues lauréats (l'avenir de la profession) que nous réagissons sans plus tarder. Que les César Birotteau de tous poils cessent de s'illusionner qu'ils passeront à la hors-classe ou IA plus vite en avalant et recrachant toute cette paperasse d'indicateurs.

Que leur ego, en un mot, « purge avec quatre grains d'élébore ».

A sombrer à notre tour dans cette paranoïa de la performance et son échafaudage technocratique, propre à masquer finalement diverses incompétences, nous perdons tout crédit dans les écoles, auprès des équipes de conseillers pédagogiques... ; à nos propres yeux au fond : d'où la douleur exprimée par les uns et les autres au fil de cette tribune.

Saint-Leu (974) - Patrick AVET-ROCHEX

# Retraités

## Rester syndiqué au SI.EN - Participer à la vie de la FGR-FP

Lorsque la retraite approche et que l'on s'y prépare on peut se dire qu'après tout, la façon la plus radicale d'affronter cette rupture sera de couper court et, par voie de conséquence, de se libérer de toutes les attaches qui vous lient à la vie professionnelle.

C'est le raisonnement que certains collègues peuvent tenir, encouragés par les données statistiques sur l'espérance de vie à 60 ans. Une nouvelle vie commence, organisée autour de tout ce qui n'a pas pu être accompli auparavant... et les pistes sont nombreuses.

Pour autant, ces collègues s'apercevront assez rapidement que les problèmes auxquels ils étaient confrontés précédemment en pleine activité ne disparaissent pas du paysage. Certaines questions prendront même une importance accrue à mesure que l'âge avance.

Prenons quelques exemples tentant à montrer qu'une retraite ne peut se satisfaire d'une «mise en retrait».

- Depuis 2004 le montant de notre pension est revalorisé (comme pour les retraités du privé depuis 1993) sur l'indice des prix. Cette disposition n'est même pas respectée puisque, en 2008, le gouvernement décide de retirer 0,5 % aux retraités au motif qu'ils auraient trop perçu en 2007 !! Peut-on lutter seul contre ce qui constitue une provocation historique ? Surtout dans le contexte où le maintien du pouvoir d'achat a été mis au premier rang des obligations du gouvernement.

- La fiscalité «appliquée» aux retraités est différente de celle appliquée aux actifs. En particulier l'abattement de 10 % est plafonné si bien que de nombreux retraités - et notamment tous les IEN - ont un abattement très inférieur aux 10 % retenus pour les actifs. Peut-on résoudre cette question individuellement ?

- Toutes les questions relevant de la protection sociale (maladie, perte d'autonomie, service à la personne, accueil des handicapés...) ne hantent pas le jeune retraité, généralement en bonne santé. Faut-il qu'il s'en désintéresse pour autant ?

On pourrait multiplier les exemples, mais on se contentera de rappeler la solidarité qui doit unir actifs et retraités pour souligner qu'il est nécessaire de rester membre de son organisation syndicale d'origine.

Quand celle-ci, le SI.EN-UNSA, a décidé depuis toujours d'adhérer à la FGR-FP (Fédération générale des Retraités de la Fonction publique) il en résulte qu'on se trouve de fait invité à participer à la vie départementale de la FGR et, en fonction de sa motivation, d'être à minima informé et a maxima candidat à la commission exécutive.

La FGR, créée en 1936, regroupe les adhérents retraités d'une cinquantaine d'organisations syndicales de la Fonction publique, principalement des ministères de l'Education nationale et des Finances.

La FGR agit d'une part avec d'autres associations de retraités de la Fonction publique (la Poste, France Télécom, la police, la gendarmerie, les officiers marinières) et, d'autre part, avec les unions confédérales de toutes les confédérations syndicales.

Toutes les questions relatives à la vie des retraités suscitent autant d'interventions auprès des pouvoirs publics dont il est rendu compte dans Le Courrier du Retraité, revue de la FGR.

Merci de garder votre confiance au SI.EN et à la FGR.

Jacques MAURICE  
Secrétaire Général  
Représentant des  
Retraités de la FGR-FP

Jean-Claude QUEMIN  
Représentant des retraités  
au Bureau National du  
SI.EN

## AMELIORER L'ENSEIGNEMENT ?

«M. Sarkozy veut accroître la formation des enseignants», commentaire de journalistes, conforme aux propos du Président.

Qu'est-ce qu'être enseignant ? C'est avoir des connaissances certaines dans un (ou plusieurs) domaine(s), ce qui est confirmé par les diplômes universitaires (aujourd'hui, au minimum, la licence) et par le fait d'être reçu au concours de recrutement. C'est AUSSI être CAPABLE DE TRANSMETTRE ces connaissances à d'autres, ici, des élèves. C'EST CELA LE METIER DE PROFESSEUR. Il faut donc savoir comment enseigner sa discipline, c'est la didactique, et connaître la psychologie des élèves, la sociologie d'une classe (surtout dans la période actuelle) etc.. C'est la FORMATION PROFESSIONNELLE ; elle est CAPITALE. Car il faut être PROFESSEUR de sa discipline et non professeur de sa DISCIPLINE ! C'est la seconde formule qu'a choisie M. Sarkozy en augmentant le temps consacré aux études de la discipline et en supprimant, ou presque, la FORMATION PEDAGOGIQUE, qui est pourtant ESSENTIELLE à la bonne pratique du métier d'enseignant.

POURQUOI ? Par SOUCI D'ECONOMIES ! Ce sont les étudiants, et leur famille, qui paieront les deux années supplémentaires, pendant que le gouvernement récupérera l'argent de la formation.

M. Sarkozy a prétendu que c'était nécessaire pour pouvoir revaloriser les salaires de début des professeurs. C'EST FAUX !

Par contre, c'est contraire à l'intérêt des élèves et hypothèque gravement l'avenir. Ça, C'EST VRAI ! ON NOUS LEURRE.

Mais, me dira-t-on, pourquoi pas des PROFESSEURS D'UNE DISCIPLINE ? Bien sûr, mais là il faudra quatre ans de plus. Il paiera ?

En même temps, M. Darcos en profite pour céder aux sirènes des

«pédagogues», les plus réactionnaires partisans du retour au passé, et ceci au moment où les enseignants cherchent des solutions souvent originales aux problèmes posés dans leurs établissements. Lamentable !

Il est temps de se réveiller.

J'ose espérer que les syndicats vont réagir à la mesure de l'enjeu et de l'honneur du métier qu'ils défendent.

NB : il doit cependant y avoir quelque chose à faire, quand on voit que le ministre de l'Education nationale, sur Canal +, n'a pu citer un futur antérieur ; comme agrégé de lettres... ! Si au moins il avait connu «La guerre des boutons» de Louis Pergaud, il aurait pu dire : «si j'aurais su, j'aurais pas venu» !!!

Robert BOURDON  
IDEN Retraité

# Notre métier

Le texte de Michel VOLCKCRICK m'incite à apporter quelques précisions

Je pense que si nous voulons vraiment avancer, il faut problématiser, sortir du récit et de l'incantation, formuler des problèmes, les analyser et envisager des solutions possibles en agissant sur les différents facteurs identifiés. On sait que ce n'est pas en contrôlant le travail réalisé en regardant les affiches, les cahiers, les livrets d'évaluation, les préparations et les progressions, en observant sommairement une séquence... le tout en pianotant sur le clavier de son ordinateur portable... que l'on est en mesure de traiter le difficile problème du rapport entre les pratiques réelles (comportements, attitudes, langage produit, interactions...) et l'activité réelle des enfants (que font-ils vraiment ? Écouter, se taire, répondre à des questions fermées inductrices, répéter, rêver... s'exprimer, communiquer, verbaliser une action, un raisonnement, classer, ranger, comparer, déduire, induire, expérimenter, tâtonner, réfléchir...). cette activité mentale et cette activité d'expression vraie (moi, je pense que ..., moi, j'ai essayé de faire ...) et de communication sont garantes de l'efficacité des apprentissages.

Nous avons du mal à conduire ce type d'observation et de réflexion, car nous sommes plus ou moins conditionnés, formatés... et les enseignants également, par et sur le modèle classique de la transmission : présentation et explications magistrales, exercices d'applications, contrôle ; et si les résultats sont insuffisants, re-exercices d'application, explications magistrales, devoirs, exercices, contrôle... Effectivement, si l'on admet le caractère éternel et universel de ce modèle ancestral, il n'y a pas grand chose à observer et à réguler. Or ce modèle a fait faillite. Il néglige le sens des activités, le rapport entre la construction des concepts et compétences et la construction du langage (le langage et la pensée), la construction des outils mentaux, le développement de l'intelligence simultanément à tous les apprentissages... S'il peut être encore utile dans certains domaines, il ne peut en aucun cas être le seul et en aucun cas être le modèle dominant. En mettant l'élève au centre du système, la loi de 1989 tendait à diversifier les approches, les mises en situation, l'activité de l'élève, acteur de ses apprentissages.

Si nous voulons parler sérieusement de l'effet-maître, il faudra bien identifier les types d'activités présentées aux élèves, aider les enseignants à mettre au clair leur représentations, à «conscientiser» leurs pratiques et les raisons de leurs choix, à rechercher la diversification des situations et des méthodes. On objecte que tout est dans tout et que dans les séquences, il y a un peu de tout. Le «tout est dans tout» est toujours en réalité équivalent au rien et permet de fuir les vrais problèmes. Si l'on admet «le tout est dans tout» comme postulat, il devient inutile de s'intéresser aux modèles pédagogiques appliqués, consciemment ou non. Et on ne changera jamais l'Ecole...

On sait que les activités d'exercice, les activités d'entraînement, selon des progressions

rigoureuses et des fiches remarquables prévoyant toutes les questions du maître et les réponses des enfants occupent encore aujourd'hui, malgré les efforts de rénovation pédagogique depuis les années 1970, plus de 90% du temps scolaire. Il y a peu de chances que l'on augmente l'efficacité de l'Ecole si l'on ne se mobilise pas pour accroître massivement le temps de la réflexion, de la résolution de problèmes, de l'expression / communication. Si on se posait cette question simple en inspection : mais «que font vraiment les enfants», est-ce qu'ils travaillent ou est-ce que c'est le maître seul qui travaille, et si l'on essayait d'objectiver ces observations, pas seulement de recopier le déroulement de séquence en l'émaillant de quelques critiques... et si l'on en parlait au cours de l'entretien plutôt que de pinailler sur les outils ou les productions accumulées...

L'enjeu est de taille pour l'avenir des corps d'inspection. Contrôler en surface, les apparences, sans travailler sur des analyses d'activité et sur les représentations du métier et les raisons des choix ne peut guère faire progresser le système. Travailler vraiment sur l'effet maître, en dépassant le niveau des trucs, du charisme, de l'autorité naturelle, de l'artisanat, c'est faire le pari de l'intelligence, la nôtre, celles des enseignants, celle des enfants. Cette problématique fondamentale est terriblement mise à mal par le technicisme à la mode (pilotage des apparences) et par les nouveaux vieux programmes (mécanistes). Raison de plus pour la mettre à l'étude et en débattre... au fond.

Au-delà, il faudra bien étudier le moyen de prendre en compte le travail scolaire en aval. Le maître n'est pas seul comptable des résultats des élèves de sa classe, les collègues des classes précédentes ont leur part de responsabilité.

Au-delà, il faudra bien aussi étudier le moyen de mesurer l'impact social sans considérer le handicap social comme un alibi pour ne rien faire de neuf. Les résultats scolaires ne sont pas que les résultats de l'action de l'école. L'évaluation des enseignants par les résultats des élèves n'a pas de sens si l'on ne prend pas en considération les questions sociales.

Pierre FRACKOWIAK

Inspecter «plus et mieux» (suite)

J'apprécie beaucoup et depuis longtemps les ouvrages, les écrits et les propos de Philippe Meirieu, grand pédagogue certes, mais aussi et surtout grand philosophe de l'Education. Ses écrits m'ont toujours interpellé car je les ai souvent considérés comme des réflexions en phase avec la réalité mais difficilement applicables. Il est difficile de dire de Pierre Frackowiak qu'il est éloigné du terrain parce qu'à l'inverse de certains inspecteurs anonymes qui critiquent l'école sans la connaître, lui la connaît bien et connaît bien les enseignants.

Aussi suis-je très gêné pour polémique avec lui, même si nos différends pédagogiques ne datent pas d'aujourd'hui, malgré un profond respect et une réelle amitié.

Je pense que nous ne nous situons pas sur le même plan. Il a raison quand il dit qu'il faut s'attacher au travail des enfants, je n'ai jamais dit le contraire. Le problème est que cela ne suffit pas et qu'il faudrait encore interroger les élèves pour savoir quel sens le travail en question a pour eux, ce qui devient plus difficile à obtenir. A l'inverse ce n'est pas rester dans le superficiel et l'anecdotique que de regarder, entre autres, comment est agencée la classe car tout est indice et tout renvoie non seulement aux travaux réalisés mais à la conception même du métier chez l'enseignant observé.

Sans aller au-delà dans l'argumentation, ce qui nous différencie essentiellement, c'est que Pierre (tout comme Meirieu) raisonne dans l'absolu, c'est-à-dire ce vers quoi il faut tendre et ce sur quoi on ne peut être qu'en accord, alors que j'applique pour ma part le principe de réalité.

Je suis trop respectueux des enseignants pour formuler des critiques à leur rencontre mais je sais comment ils travaillent au quotidien et dans leur grande majorité. Sérieux, consciencieux, impliqués, soucieux du bien et de la réussite de leurs élèves certes, mais ne disposant pas toujours des compétences professionnelles susceptibles de leurs permettre d'analyser les difficultés pour tenter de les résoudre. Ce n'est pas leur faire injure que de le dire car ce n'est pas une question d'intelligence, mais bien une question de formation et de professionnalisme. Tout le monde s'accorde à dire que les documents d'accompagnement des programmes de 2002 sont excellents, mais combien sont capables de les analyser et de les mettre en pratique ? Parallèlement aux manuels scolaires, on trouve des guides pédagogiques - des livres du maître - souvent fort bien faits, combien les utilisent réellement ?

On va dire que nous sommes, avec nos conseillers pédagogiques, capables d'aider les enseignants à utiliser ces documents et à les traduire en démarches. Mais en avons-nous le temps ? Que pèse, lors des inspections, notre heure d'échanges personnalisés tous les 3-4 ans et nos quelques heures d'animation pédagogique au milieu des nécessités multiples et complexes de la gestion quotidienne de la classe ?

## Inspecter plus et mieux : comment faire ?

Certes, il faut se battre pour faire évoluer le système éducatif, mais il nous faudra toujours tenir compte des acteurs en présence. L'IUFM reste pour moi un formidable outil qui pouvait améliorer de manière significative la formation des enseignants. Pourquoi, 15 ans plus tard le critique-t-on autant et menace-t-on de le supprimer ? 15ans, cela laisse normalement le temps d'installer les bases et de progresser. C'est que l'on doit tenir compte des formateurs pour qui justement le recrutement et la formation restent confus à tel point que la formation elle-même laisse largement à désirer.

Je ne parlerai pas du second degré où la réflexion pédagogique n'existe toujours pas et dont la seule justification consiste à mettre en avant tous les travers du premier degré. Et je ne reprendrai pas les discours catastrophistes sur les dérives de l'Ecole. Il n'empêche que nous ne pouvons pas nous contenter de discours théoriques sur ce qu'elle devrait être et sur ce qu'elle sera peut-être dans vingt ou cinquante ans, il nous faut tenter d'améliorer les compétences de tous les élèves dont nous avons indirectement la responsabilité. Nous pouvons intervenir pour aider les maîtres à améliorer leurs compétences professionnelles mais nous sommes obligés de tenir compte des réalités de ce qu'ils font et de ce qu'ils sont pour tenter de les faire progresser coûte que coûte, sachant qu'ils sont, pour la plupart, victimes, comme le disait Bachelard, de «faux-savoir». Là non plus ce n'est pas leur faire injure de le dire. Les sondages effectués auprès d'eux le montrent : dans leur grande majorité, ils considèrent qu'ils disposent des compétences nécessaires pour enseigner le français et les mathématiques. Le pourcentage baisse pour l'histoire et les sciences et plus encore pour la musique et les arts plastiques. Enseigner, certainement, mais faire comprendre à tous, être capables d'analyser les difficultés des élèves pour pouvoir les aider, est une autre

histoire. C'est là que nous intervenons mais reconnaissons que la tâche est rude et qu'il nous faut bien du temps pour parvenir à leur faire mettre en pratique l'articulation entre la lecture, l'écriture et l'étude de la langue, une vraie construction du concept de quantité ou une vraie démarche expérimentale. C'est là encore qu'un certain nombre de formateurs d'IUFM se trompent en travaillant avec de jeunes enseignants sur des projets d'une complexité telle que ces derniers s'empressent de les oublier dès qu'ils sont sur le terrain et qu'ils retournent très vite à une pratique pédagogique traditionnelle plus rassurante.

Le ministre aussi se trompe et avec lui ses conseillers lorsqu'ils postulent la compétence professionnelle des enseignants au travers du concours et de la formation initiale, de là l'ambiguïté sur le problème de la «liberté pédagogique». Mais ce n'est pas en mettant la pression sur de nouvelles modalités d'inspection que l'on modifiera le rapport de confiance qui existe le plus souvent entre les inspecteurs et les enseignants et que l'on améliorera les compétences de ces derniers et les performances des élèves. C'est au contraire en fixant des objectifs clairs, ambitieux mais réalistes, en assurant le suivi, en donnant à tous les moyens et le temps d'y parvenir et en vérifiant qu'ils sont atteints avant d'en fixer de nouveaux qui ne remettent pas en question ce qui a été fait précédemment. L'école primaire souffre depuis trop longtemps de cette valse permanente de priorités fixées par des ministres éphémères et repris par des recteurs et des inspecteurs d'académie DSDEN zélés dont le seul souci est de renvoyer une image positive de leur académie et de leur département sans guère se préoccuper de la réalité du terrain.

M. Volckcrick - BN

### «je connais trop la qualité des enseignants pour maintenir un système d'inspection fondé sur la défiance»

Cette phrase serait à placer au fronton de toutes les Inspections : quel bel hommage de notre ministre pour notre investissement auprès des enseignants.

Je ne m'étais pas rendu compte de ma défiance systématique pour les enseignants que je rencontrais lors de mes inspections. Merci monsieur le ministre de m'avoir ouvert les yeux sur ma perversité inconsciente.

Je m'évertuais stupidement à compenser un manque criant de réelle gestion des ressources humaines (à ne pas confondre avec la gestion des fluides) de notre grande institution par une volonté d'établir une relation positive, promouvante avec chaque enseignant, et en fait je ne m'apercevais pas que j'étais en position de méfiance.

Merci monsieur le ministre.

Je vais, à l'instar de nos grands politiques, battre ma coulpe, reconnaître mes ignominies, avouer mes erreurs de communication. «Couac» que pour moi ce ne peut être un problème de communication, ce n'est pas la forme, c'est le fond qui pêche. Je ne suis qu'un lampiste hostile au style des enseignants que je hais.

Je vais expier... mais ensuite quel renouveau professionnel.

Je ne sais pas encore si je recevrai la presse dans le salon d'honneur de l'inspection, j'ai fait refaire le parquet, afin de regagner par des déclarations autoflagellantes et lénifiantes pour la sagacité de cette nouvelle forme d'inspection, l'estime de la Nation.

Il suffisait en fait, non pas d'inspecter les enseignants, mais le degré de maîtrise des connaissances par les élèves. Les idées géniales sont toujours simples.

Je suis choqué par l'image de notre profession, donnée implicitement par de telles déclarations.

Suis-je le seul ?

Qu'en pense mon syndicat ?

Qu'en pensent les syndiqués de terrain ?

Alain Dogimont - 59



## Académie de Lille : Nord

### Groupe départemental de concertation - 28 mai 2008

Présents :

Mme BENOIT-MERVANT assure l'intérim de Monsieur SOUSSAN, IA-DSDEN. Mme BISOT, IAA, M. BECK, IAA, M. VAGANAY, Secrétaire Général et M. LANDAS, IENA. A. DOGIMONT, P. FRACKOWIAK, F. MONTUELLE, M. VOLCKCRICK, M.F. GODON constituent la délégation du SI.EN-UNSA

Ouverture par Mme BENOIT-MERVANT qui rappelle la nature et la vocation de la réunion qui ne sera pas prise de décisions, mais où il s'agira d'un temps d'échanges permettant la communication des analyses conduites à l'échelon départemental. Mme. BENOIT-MERVANT souhaite aussi recueillir l'opinion, le point de vue des inspecteurs que nous représentons.

Organisation de la nouvelle semaine scolaire - Remise du document «Décret N°2008-463 du 15 mai 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires».

- Remise (à titre confidentiel) du projet de la circulaire relative à l'organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée dans le premier degré ;

- idem pour le projet de la circulaire sur le temps de service des enseignants.

Le SI.EN demande des éclairages sur les points affichés à l'ordre du jour.

Sur l'organisation de la semaine, Mme BENOIT-MERVANT rappelle les précautions et le respect qui se doivent dans la situation qu'elle occupe actuellement (principe de non-substitution au DSDEN partant mais aussi au DSDEN arrivant) tout en concevant fort bien qu'il faille avancer sur les questions d'organisation.

L'aspect pédagogique sera traité lors de la venue prochaine de l'IGEN.

L'aspect organisationnel est en revanche évoqué ici : faut-il envisager 8 ou 9 demi-journées ? Quand intègre t-on les deux heures d'aide personnalisée ? Reprise de l'article 10-1 et 10-3 de ce qui relève de la compétence de l'IA et de ce qui relève de la compétence de l'IEN.

Pour l'Inspecteur d'Académie et le Recteur les préférences de calendrier iraient plus vers 8 demi-journées que 9 (s'agissant du temps de classe), les deux heures n'étant pas intégrées aux 24 heures.

Plusieurs scénarii possibles pour les aides personnalisées :

Après la classe :

- une demi-heure chaque soir ;

- deux fois une heure ;

- trois fois quarante minutes.

A contrario un temps avant la classe où l'on aiderait l'élève à se préparer à son travail de classe... plutôt que d'être dans la réparation, être plus dans le privilège d'être préparé à la classe. Cependant cela entraînerait pour les autres élèves un décalage du commencement

de la journée. Ceci aurait également pour mérite de ne pas introduire trop de confusion avec les autres dispositifs tel que l'accompagnement éducatif.

Enfin, le midi, mais l'IA y est moins favorable (risque de ne travailler qu'avec les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire ?)

Rappel qu'il s'agit d'une réponse à une demande sociale, qu'il ne s'agit pas de faire des cours après la classe ou d'organiser du soutien scolaire.

Le SI.EN demande de la souplesse pour aider les équipes à mûrir leurs projets.

Mme BISOT rappelle qu'il ne s'agit pas d'imposer un modèle.

Le SI.EN souhaite un positionnement départemental quant à l'organisation de la semaine et des propositions de pistes concernant notamment l'Aide personnalisée.

Monsieur VAGANAY renvoie aux deux circulaires : Il est interdit de faire cours le samedi matin mais pas stricto sensu de faire de l'aide personnalisée. Il faudra bien veiller toutefois à la lisibilité des dispositifs mis en œuvre et réfléchir au problème des horaires d'ouverture et de fermeture des écoles ainsi que des conduites lorsqu'il y a fratries, etc. .

Madame BENOIT-MERVANT évoque ensuite la question des enseignants de maternelle qui pourraient vouloir s'exonérer des deux heures à faire en trouvant un nombre infini d'élèves en difficulté dès la moyenne section là où il n'y en a peut-être pas etc. Des questions de droit sont également posées : «un enseignant de maternelle, affecté en maternelle peut-il enseigner en élémentaire ou vice-versa ?» Les questions de locaux, de distances qui séparent une école maternelle d'une école élémentaire se posent ici ...

Le SI.EN pose quant à lui la question du sens, du qualitatif, de la cohérence qui devrait présider à la mise en œuvre de cette aide personnalisée. Il n'est pas souhaitable de traiter le problème indépendamment d'une volonté globale d'améliorer le système scolaire sinon cela est indigne de notre corps et de nos luttes contre l'échec scolaire. Il nous faudra éviter tous les conflits, garantir la sérénité dans les écoles, l'équité entre les écoles, ceci en préservant la relation système scolaire/élus. Enfin il y a nécessité d'afficher des principes d'égalité, d'intérêt des enfants (fatigue, surmenage), il y a nécessité d'affichage des modalités de désignation des élèves, ...

Intervention de Monsieur BECK sur le principe d'égalité qui diffère des Stages de Remise à Niveau (volontariat des maîtres) et sur les garde-fous qu'il convient d'avoir notamment au sujet des critères de désignation et de la cohérence avec le projet d'école.

Problème de la formation des T1. Nécessité d'afficher aussi des contraintes de formation comme principe supplémentaire.

Bernard Landas : rappel du dispositif de cette année avec politique volontariste décidée en accord avec les IEN en charge de la F.C.

Stages de remise à niveau

Monsieur LANDAS fait passer le message du directeur de cabinet du Recteur, message de félicitations quant à l'organisation exemplaire de ces stages.

Le SI.EN évoque la question du traitement qui est fait aux IEN et de l'urgence dans laquelle nous sommes perpétuellement placés. Nous devons assurément être très réactifs si vous voulons préserver la crédibilité qui nous est reconnue sur le terrain. La diffusion massive, via les médias, des informations a provoqué un malaise certain. Le «pilotage» a été particulièrement mis à mal.

Validation des PE2 : Le portfolio de compétences est indépendant de la validation du stage filé et des stages massés. Pas de date à ce jour de la tenue du jury académique. La validation se fait uniquement par «oui» ou «non» dans un premier temps. Il y aura discussion. Il apparaît donc important que, dans la mesure du possible, les conseillers pédagogiques voient tous les PE2.

Postes REP : Un nombre important de postes non pourvus. Ne peut-on pas revenir à un fonctionnement un peu plus souple permettant de la désignation d'enseignants connaissant bien les territoires concernés et disposant d'un bon réseau relationnel avec les élus et les partenaires ... La liste d'aptitude s'avère inefficace. Le vivier n'est pas suffisant pour couvrir tous les besoins.

Indemnité d'administration et de technicité (IAT) : il s'agit d'une indemnité versée aux personnels administratifs. Elle est identique pour nos secrétaires et modulable pour le personnel de l'inspection académique. Le SI.EN demande un peu plus de transparence. Monsieur VAGANAY s'engage à nous fournir des éléments en conseil d'IEN.

Compte rendu : M.F. GODON

# Vie dans les académies

## Académie de Rennes

Les I.E.N. de l'académie de Rennes considèrent que leurs conditions de travail se sont très sérieusement détériorées ces derniers mois, et les nouvelles mesures ministérielles concernant la mise en place des stages de remise à niveau, la réorganisation de la semaine scolaire pour la rentrée de septembre 2008, la mise en œuvre des nouveaux programmes, sans parler des différentes évaluations que nous devons accompagner, ne font qu'alourdir un frêle esquif déjà au bord du naufrage. Nous ne sommes plus en mesure de construire la moindre cohérence dans le pilotage des circonscriptions dont nous avons la charge, tant nous sommes submergés par des tâches, toutes plus urgentes les unes que les autres, qui génèrent des bouleversements continuels de nos agendas. Nous sommes bien corvéables à merci !

Le mécontentement arrive à un point proche de la rupture, et il est plus qu'urgent que le ministère traduise dans les actes ce qui nous est promis depuis tant d'années...

La modification de notre grille indiciaire ne serait que la moindre reconnaissance de notre engagement professionnel et de notre dévouement à l'École de la République. Nous avons été trop patients, et la compréhension dont nous avons fait preuve n'apparaît plus de mise.

Nous souhaitons que nos demandes soient l'objet de réponses immédiates, à savoir :

- la redéfinition précise de nos missions ;
- la revalorisation de notre grille indiciaire ;
- la conversion des diverses indemnités en points d'indice (afin qu'elles soient intégrées dans le calcul des pensions de retraite) ;
- l'augmentation significative du taux de l'indemnité kilométrique.

Concernant ce dernier point, il serait bon de rappeler à nos interlocuteurs que nous utilisons notre véhicule personnel pour les besoins du service et que le prix du litre gasoil, à titre d'exemple, est passé de 0,82 € en 2000 à 1,40 € en mai 2008, ce qui représente une augmentation de 47,6 %. Force est de constater que l'indemnité kilométrique qui nous est allouée n'a pas subi la même inflation... Les I.E.N. (de même que les autres personnels qui utilisent leur véhicule personnel) paient donc pour chaque kilomètre effectué dans le cadre de leur activité professionnelle. Cette situation est intolérable et nous demandons qu'une mesure urgente soit prise.

RA - Michel GUILLERY

## Académie de Lille

### Sommes-nous un syndicat ?

S'entendant dire ce qu'il faudrait dire et comment on devrait le dire, j'en suis venu à me demander si nous étions un syndicat ou considéré comme tel ? Pour le dictionnaire économique et social Hatier *«le syndicat ... représente un ensemble de personnes [qui] dépendent d'une même autorité... ayant des intérêts communs à faire prévaloir...»*. Plus lyrique, l'encyclopédie Larousse lui donne comme objet de *«définir, défendre et faire triompher les revendications des membres d'une même catégorie.»*

Point de triomphe en vue ! Notre statut nous place-t-il alors dans un état non pas de loyauté mais de docilité quasi-muette qui confinerait alors notre organisation à l'état de simple collaboration ? Notre syndicat ne trouve pas ses origines dans des convictions révolutionnaires mais progressistes et en aucune manière collaborationnistes.

Des témoignages réguliers de collègues me disent espérer des prises de position beaucoup plus fortes des dirigeants locaux, régionaux et nationaux du SI.EN ; assorties de la volonté de mener nos revendications de manière beaucoup plus têtue. Je voudrais d'abord leur dire, pour l'avoir expérimenté moi-même le 31 mars, que porter le flambeau avec le sentiment d'être seul dans l'arène (terme choisi pour évoquer la salle 510 avec l'intention à peine voilée d'introduire un peu d'autodérision dans la gravité de mon propos !) ne donne pas forcément l'impression que le nombre de nos adhérents se décline en autant de forces vives pour porter nos revendications. Peut-être aussi que, dans le tumulte des réformes et contre réformes en cours, nous ne parvenons plus très bien à définir par quel angle attaquer le mammoth et pousser notre ambition personnelle (celle du SI.EN pour la qualité de travail et de vie des inspecteurs). Car si notre ambition pour l'École continue de nous rassembler et de nous habiter totalement, celle que le combat syndical

légitime d'abord, celle que le dictionnaire a clarifié plus tôt, c'est bien la défense des intérêts des salariés que nous sommes. Les témoignages de presque tous les adhérents du département, suite à ma communication d'après la dernière audience à l'inspection académique, me confirment très nettement que le ton et la mesure conviennent, que le sentiment d'isolement que j'ai restitué pouvait s'appuyer sur une adhésion sans équivoque et que l'embarras et la réprobation exprimés par la hiérarchie, l'ont été de la même manière ces dernières années avec sans doute pour projet d'atteindre la collégialité forte que représente notre organisation dans le département.

A ce point de mon propos, si j'ai pu au moins me convaincre que nous restions un syndicat, alors il me faudra, avec les camarades qui voudront bien m'accompagner, retourner en audience pour l'affirmation sereine de nos attentes, de celles que l'actualité a mises en avant mais aussi, avec toute la dose de courtoisie nécessaire... de celles qui ont déjà donné lieu à des engagements dont nous ne voyons toujours pas la concrétisation. Nous nous tiendrons loin des poncifs, dans le concret de la parole entendue à défaut d'être donnée. En viendra-t-on pour cela à ne plus nous répondre, peut-être plus sobrement à ne plus nous laisser espérer quelques menues avancées...en tout cas nous saurons rappeler nos droits.

RD62 - Joël Colin

### Du besoin d'un collègue pour les IEN du 1er degré

L'académie de Lille, par la volonté de son Recteur, se choisira prochainement un cap pour 3 ans. Les collègues entendus sur cette question regrettent ou fustigent, selon la taille de la cylindrée, l'absence de considération de nos autorités pour notre corps d'inspection... certes sans représentant au plan académique ! Point de vague à l'âme, il ne s'agit là que d'un document de travail, auquel nous sommes invités à réagir et à proposer des apports...

Nous jugeons tout à fait fâcheuse la manière de nous soumettre un plan d'action pédagogique sans consultation préalable du corps des IEN. Qui plus est, alors que la consultation des IPR est favorisée par une information de leur doyen, nous recevons, pour notre part, l'information en dernière main par les coordonnateurs de bassin.

Sur la forme encore, s'il nous était objecté que certains collègues auraient été associés à un groupe de travail académique qui aurait généré ce document de travail, nous n'avons aucune connaissance ni de l'existence d'un tel groupe de travail, ni de la participation éventuelle d'IEN. Les collègues du Nord n'ont pas davantage connaissance d'une quelconque participation. Sur le fond maintenant, si les IEN sont pour leur plus grand nombre en charge des questions de l'enseignement primaire, leur intelligence ne l'est pas pour autant. Nous comprenons que le Recteur désigne les indicateurs qu'il entend faire évoluer. Nous comprenons moins de ne pas être impliqués dans leur analyse et encore moins qu'un plan d'action, au stade de cette première réflexion, soit déjà formulé. La méthode employée par le ministère dans la gestation des nouveaux programmes, semble avoir fait des émules. On prépare dans l'arrière-cuisine, on lance une diffusion faussement restreinte, on fait mine de consulter les acteurs, on fait juste attention à ne pas réitérer l'erreur de lâcher à la presse que de toute façon le texte passera tel quel, et in fine, on lance le tout sur la voie publique avec les habits du progrès et pourquoi pas du consensus démocratique. Nous estimons devoir être placés sur un même plan de consultation que les IPR. Oui mais voilà, de quel moyen disposons-nous pour nous imposer aussi sûrement que nos collègues du second degré ?

Il est temps, au-delà des positionnements du moment sur les personnalités qui nous dirigent, de créer et pérenniser notre organisation collégiale au plan académique, de se donner les moyens de nous positionner au niveau qui nous revient, de sorte que le recteur, quel qu'il soit, ne puisse avoir de doutes sur la nécessité de nous consulter en première ligne sur toute question touchant à nos différents domaines de compétences. Dès maintenant, notre Bureau national se tient prêt à nous y aider et d'intercéder dans ce sens auprès du ministère. A nous, Nord et Pas-de-Calais, de décider de créer notre collègue et de désigner son doyen.

Andromède62

# Notre métier

## Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale Paris, le 13 mai 2008

Nous connaissons trop, Monsieur le Ministre, la qualité des enseignants pour nourrir, avec vous, une polémique sur les relations que nous entretenons avec eux.

Il faut pourtant dire haut et clair que votre commentaire injurieux et vindicatif sur nos pratiques professionnelles a profondément choqué les inspecteurs. Notre action, relayée à maintes reprises par nos déclarations, n'a qu'un seul ancrage : notre loyauté sans faille au service public d'Éducation. Celle-ci ne se discute même pas, puisqu'elle relève fondamentalement de la fidélité aux valeurs républicaines qu'incarne notre syndicat. Nous sommes et resterons les serveurs vigilants de l'École ; en revanche, les inspecteurs n'ont jamais été et ne deviendront jamais des valets soumis à l'exécutif.

Le SI.EN-UNSA Education a récemment montré à la fois son sens des responsabilités, en soutenant le principe de la concertation sur les réformes que vous voulez mettre en place, mais aussi sa liberté de parole en dénonçant certains excès de vos orientations. La confiance des enseignants ne se décrète pas, elle se gagne au quotidien, à leurs côtés et dans l'action. Les inspecteurs se flattent de cette confiance construite dans la durée et s'attachent à la conserver, par leur travail et leur engagement. Ce n'est pas par des déclarations abruptes et démagogiques que vous parviendrez à remettre en cause le crédit réciproque qui lie inspecteurs et enseignants.

Hier vous nous encensiez, dans le cadre de rencontres inter-académiques au cours desquelles vous insistiez sur l'importance de notre action au sein du système éducatif, aujourd'hui vous nous conspuez en affirmant que « le système de l'inspection est basé sur la défiance ». Nous étions circonspects face aux louanges, nous sommes irrités par la vindicte. Vous vous flattiez récemment, dans une émission télévisée, d'avoir la confiance et le soutien des inspecteurs. Il faut beaucoup plus que quelques promesses pour arriver à ce résultat. Vous nous avez beaucoup promis, Monsieur le Ministre, mais à ce jour nous n'enregistrons aucune avancée concrète.

A votre décharge, nous sommes bien obligés de constater que vous n'avez pas essayé de nous payer de « bon mots » ! Voulant séduire les enseignants, vous blessez les inspecteurs. Les contacts que vous avez eus avec notre organisation syndicale étaient jusqu'alors marqués par un respect que nous nous plaignions à croire mutuel, sans un signe fort de votre part c'est bientôt la défiance à votre endroit qui prévaudra chez nous... comme chez tous les inspecteurs.

Pour le Bureau National  
Patrick ROUMAGNAC

## Compte rendu de la réponse du ministère à la lettre ouverte du SI.EN-UNSA Education - 14 mai 2008

Suite à la lettre ouverte du SI.EN-UNSA Education, le Cabinet a pris attache avec nous pour éclaircir ce que le ministre considère comme un « regrettable malentendu ».

En tout premier lieu, celui-ci tient à assurer les inspecteurs de sa confiance à leur égard et de la considération qu'il a pour leur manière de servir l'École. Notre interlocuteur nous a précisé que la remarque du ministre qui nous a amenés à réagir ne visait en aucune manière les inspecteurs, mais était destinée à provoquer la réflexion sur le « système de l'inspection ».

De l'avis du ministre, il semble que ledit système devrait évoluer pour mieux répondre aux besoins des enseignants. Il lui apparaît, par exemple, nécessaire que les inspecteurs aient une plus grande disponibilité pour aider les maîtres à développer des pratiques susceptibles de contribuer à l'amélioration des résultats des élèves, et ce tout particulièrement pour les plus faibles d'entre eux.

Nous avons fait observer que cette approche nous paraissait acceptable, pour autant que les inspecteurs eux-mêmes, et bien sûr leurs représentants syndicaux, soient associés à la réflexion sur les évolutions à mettre en oeuvre. Nous avons aussi insisté sur le fait que notre charge de travail était déjà excessive et qu'un renforcement de notre présence auprès des équipes pédagogiques imposerait une remise à plat de l'ensemble de nos missions. Par ailleurs, et bien évidemment, nous avons rappelé que le ministre, dans le cadre des interacadémiques, mais aussi lors des rencontres que lui et son Cabinet nous ont accordées, s'était engagé à faire des propositions en matière de revalorisation des carrières et des conditions de travail des inspecteurs.

Notre interlocuteur nous a alors indiqué qu'un protocole, incluant des perspectives relatives aux carrières des inspecteurs et des éléments concernant leurs missions, nous serait très prochainement présenté. Il doit être accompagné d'un calendrier pour des rencontres. Nous avons alors rappelé que nous ne pourrions accepter de nous engager dans un processus de concertation à long terme, mais que nous réclamions pour les inspecteurs des évolutions significatives et à brève échéance. Une fois encore, notre interlocuteur nous a garanti que notre préoccupation en ce domaine rejoignait totalement celle du ministre et que l'objectif de ce dernier était de déboucher très rapidement sur un accord dans le champ corporatif, la réflexion sur les pratiques nécessitant, bien sûr, un débat plus approfondi.

Tous ces arguments méritent d'être entendus, même si nous ne pouvons que regretter le caractère ambigu des déclarations du ministre. Les informations qui nous ont été données émanant d'un de ses plus proches collaborateurs, nous les considérons bien sûr comme des engagements et nous veillerons à ce que les promesses énoncées soient scrupuleusement tenues. Nous informerons régulièrement les syndiqués de l'avancée des discussions.

Pour le Bureau National  
Patrick ROUMAGNAC

# Enseignement du premier degré

## PROGRAMMES DU PRIMAIRE : le ministre peut encore éviter un énorme gâchis

Début mars, ensemble, 19 organisations demandaient au Ministre de l'Education nationale de suspendre son projet de programmes pour l'école primaire, pour en revoir profondément la conception et la rédaction.

Le 29 avril, elles ont pris connaissance des modifications rendues publiques par Xavier Darcos. Elles n'y trouvent que très partiellement réponse à leurs inquiétudes. En effet, les aménagements apportés ne touchent pas à la logique globale de l'ensemble du texte. Malgré les quelques retouches opérées et les avancées concernant l'école maternelle, les critiques de fond restent donc intactes : inadaptation et alourdissement des contenus, affaiblissement de leur dimension culturelle, conception mécaniste des apprentissages.

Dans ce contexte, il y aurait danger à ce que soient instaurées de telles instructions, qui, loin de contribuer à la réussite de tous les élèves, pénalisent, de fait, ceux qui ont le plus besoin d'école. Il n'est pas encore trop tard pour éviter cela.

Les 19 organisations, rejointes par la FGPEP, demandent à nouveau au Ministre de l'Education nationale de surseoir à ce projet et de prendre le temps d'une concertation approfondie, s'appuyant sur l'avis des spécialistes, des différentes associations et organisations concernées, mais aussi sur ce qu'ont vraiment dit les enseignants à travers les demi-journées pendant lesquelles ils ont pu s'exprimer en mars.

Paris, le 6 mai 2008

## Arrêtons cette haine...

Je viens de regarder «Riposte» du dimanche 20 avril. Je dois dire que j'en ai un peu la nausée : pourquoi tant de haine ? Pourquoi tant de fiel déversé ?

Il y avait là les nouveaux penseurs de l'éducation et on voit enfin au grand jour qui est à l'origine de ces nouveaux programmes qui consacrent le retour au bon vieux temps (1923, époque «bénie» - tant pis pour la laïcité). Que nous dit-on ? Que ce sont les programmes de 2002 qui sont la cause de tous les maux de la société. Ce sont les «pédagogistes» et surtout Mérieux, cette bande de factieux, qui visent à rendre les petits Français plus idiots, moins savants... Le niveau baisse (mais on dit cela depuis Platon...). Que c'est la Loi d'Orientation de 1989, émanation démagogique d'un pouvoir, qui introduit la déliquescence éducative.

Il y avait chez ces pourfendeurs de «l'éducation-qui-fabrique-des-crétins», de la haine, de l'irrespect, du mépris, l'arrogance de ceux qui ont tout compris et qui apportent enfin la réponse à nos problèmes, citant la pensée des groupuscules réactionnaires comme seule référence, se retranchant derrière ce sacro-saint titre d'agrégé comme viatique pédagogique.

Un ministre comblé d'avoir enfin la solution ne s'y prend pas par plusieurs chemins, tout assuré qu'il est d'avoir le soutien des parents d'élèves, d'IEN qui trouvent ce projet utile et bien conçu ; convaincu de s'être entouré de toute la concertation, de l'avis des corps d'inspection (IGEN ?) ; trouvant chez un pamphlétaire le remède à tous nos maux - on sait maintenant quels sont les penseurs de l'éducation, petites mains du ministre, auteurs de ces programmes d'un autre âge et d'un futur peu enviable ; justifiant les choix politiques par les synthèses (concertation sur les programmes) à peine étudiées qu'elles montrent déjà un fort assentiment des enseignants, évidemment ! (Comment pouvoir s'exprimer quand la question est si fermée : les programmes sont-ils clairs ? la réponse porte-t-elle sur la forme ou sur les contenus ?) J

'ai fait, pour ma part, avec loyauté, en étant le plus précis possible et en pesant mes mots pour être au plus près des réactions des enseignants, une synthèse (quelques heures de travail en plus d'ailleurs !) et je n'y ai pas lu d'approbation massive. Mais sans doute est-ce aussi que ma circonscription décidément est bien différente des autres et donc bien peu représentative.

Je pense que le temps de nous exprimer un peu plus fort est arrivé : dire que le SI.EN n'a pas été consulté, dire que le SI.EN appelle à la signature de la pétition contre les nouveaux programmes, dire que ces quelques groupuscules qui se gaussent de l'école, de la recherche pédagogique et des enseignants ne sont rien face aux dizaines de mouvements pédagogiques, d'associations de parents d'élèves, de mouvements laïques, oserais-je citer les nombreux chercheurs en sciences de l'éducation qui depuis des lustres se penchent sans complaisance sur les difficultés des élèves et élaborent les réponses les plus adaptées. Voilà encore un coup de sang, peut-être pas le dernier.

Jacky COURTAIS - BN



# Vie dans les académies

## Académie de Nancy - Metz

### Compte rendu de la réunion des IEN de Moselle, le 8 avril 2008.

Pour évoquer les nombreuses questions qui se posent à l'heure actuelle, les IEN de Moselle ont souhaité se réunir sous l'égide du SI.EN. 21 IEN étaient présents. Une discussion a permis de définir le champ de nos préoccupations.

#### 1 - le contexte général.

##### 1.1. Les nouveaux programmes.

Ils ont porté un coup à tout le monde. Ils nous placent dans une situation inconfortable par rapport aux enseignants du fait de notre nécessaire loyauté. Cette position peut même devenir intenable, car la teneur de ces programmes impose, parfois, d'être en contradiction avec les contenus de formation et préconisations diffusés avec tant d'efforts toutes ces dernières années.

##### 1.2. Une impression générale de cacophonie.

Toutes les annonces et demandes se bousculent, s'empilent... Les délais nécessaires à la réflexion et à la mise en œuvre se réduisent comme peau de chagrin. Nous n'avons aucune visibilité (Comment allons nous gérer les «60 heures» l'année prochaine ?)

Nous avons l'impression que le politique prend le pas sur le pédagogique.

##### 1.3. Un malaise personnel.

- Ce qui domine est une fâcheuse impression de précipitation, voire d'improvisation.

- Dans ce contexte, nous travaillons dans l'urgence, sans recul. Nous n'avons plus l'espace pour continuer à nous former : «on brûle les cartouches qu'on avait avant...».

- Les réunions deviennent innombrables, les tâches nouvelles s'accumulent, leurs délais de réalisation sont de plus en plus courts, quelquefois d'une semaine, voire d'un jour à l'autre.

- Les demandes se succèdent et se contredisent parfois. (dossier PE2)

- Nous devons demander aux enseignants, aux directeurs en particulier, de réaliser du jour au lendemain des prouesses. Nous transmettons aux écoles la pression que nous subissons, ce qui nuit à la sérénité du métier d'enseignant.

- Nous mettons les choses en place sans être en mesure de répondre aux questions qu'on nous pose. (ex : comment organiser le travail des ATSEM avec la suppression du samedi matin ?)

- Nous n'avons à aucun moment pu émettre des avis sur les nouvelles mesures dont nous ne serons que des exécutants à qui, de fait, on ne reconnaît plus le droit de penser. Nous ne nous sentons plus reconnus dans notre professionnalité.

##### 1.4 Le surcroît de travail sans rémunération supplémentaire

La liste des tâches nouvelles imposées aux IEN au cours des 20 dernières années s'allonge de manière vertigineuse, sans qu'aucune des anciennes missions ait vraiment disparu et cela sans rémunération supplémentaire.

A signaler la situation des IEN en RAR : il n'y a aucune reconnaissance du surcroît de travail pour les IEN que l'on dit copilotes (avec les

principaux) et qui n'ont- en guise de valorisation - que les ennuis.

##### Demandes à transmettre au SI.EN :

- réflexion sur un cadrage national du temps de travail des IEN
- prime pour les IEN exerçant en RAR

#### 2 Des caractéristiques propres au département

##### 2.1. La carte scolaire

Certains IEN expriment l'impression de ne pas être écoutés.

Notre connaissance du terrain n'est pas prise en compte sauf pour la remontée des effectifs et la rédaction d'un paragraphe des lettres aux Maires signées par l'IA.

Cette situation est considérée par certains d'entre nous comme infantilissante : on ne nous laisse aucune marge de manœuvre dans la communication, alors que nous connaissons la diversité et les spécificités de nos partenaires. La globalisation annoncée l'an passé s'accordant peu avec la sectorisation communale, comment s'étonner que des IEN puissent signaler une hausse de l'effectif de la commune et annoncer un retrait dans une école ?

Pour alimenter la réflexion générale, il faut que nous puissions rester une force de propositions, que nous ayons un espace de réflexion et d'action.

**Propositions :** si nous ne pouvons faire nous-mêmes nos courriers, les lettres de l'IA pourraient être rédigées par les services.

Remarque : le malaise suscité par la reconduite des «ateliers d'écriture» est peut-être l'occasion de redéfinir les marges d'autonomie de l'IEN : qu'est-ce qui relève d'une communication départementale et qu'est-ce qui peut être délégué au niveau des circonscriptions ?

La même réflexion mériterait d'être menée au niveau des tâches de travail : quelles sont celles qui pourraient être assurées par les services ?

##### 2.2 Les charges de travail

- N'y aurait-il pas trop de missions ?

- La liste serait longue des tâches qui nous sont confiées, annexes à notre véritable mission : inspecter. (Ex : recrutement des CAV avec tous les problèmes rencontrés cette année ; organisation acrobatique des stages de remise à niveau...)

- Le nombre d'heures d'animation pédagogique augmente de 50%, les séminaires PE2, les stages nous mobilisent. Comment allons-nous faire ?

- Certains IEN ne peuvent être présents lors des stages de remise à niveau. Cela est possible pour l'instant, mais sera-ce toujours le cas ?

##### 2.3 Les moyens

L'enveloppe des frais de déplacements est très difficile à gérer.

Quand aurons-nous les moyens de nous déplacer sans avoir à y être de notre poche ?

**Remarques et suggestion :** dans d'autres départements, l'enveloppe destinée aux IEN n'est pas incluse dans celle de la circonscription.

Cela serait-il envisageable en Moselle ?

Le retard du remboursement du déplacement obligatoire à Paris mi-février n'est pas admissible.

##### 2.4 Le temps

Quel temps de concertation dégager afin de n'être plus soumis à la seule circulation de l'information descendante ? Nous avons besoin de parler «métier», de confronter nos pratiques, de sortir un peu de notre solitude professionnelle qui s'aggrave, dans la mesure où nous sommes réduits au rôle de simples exécutants.

**Proposition :** demander à l'IA d'institutionnaliser sur notre temps de travail un temps d'échanges entre nous (1/2 journée par trimestre). Ce temps serait couplé avec 1/2 journée d'activités avec l'amicale des IEN. Nous légitimons cette demande par le fait que le temps libre, en période scolaire, n'existe pratiquement pas pour la plupart d'entre nous.

##### 2.5. L'efficacité du travail

- Le travail dans les bassins est considéré par la plupart des IEN comme inefficace : perte de temps et d'énergie.

- Si la mise en place, lors des conseils d'IEN, de remises à niveau didactiques autour des piliers du socle commun est une bonne idée, sa mise en œuvre souffre de précipitation : le temps accordé aux exposés des collègues est trop court. Aucun véritable débat n'est possible. Les exposés brillants des collègues mériteraient chacun 3H d'échanges en groupes pour que nous puissions nous approprier les contenus. En l'état, qu'en faisons-nous ?

- La présence à un certain nombre de réunions auxquelles nous sommes invités justifierait une concertation préalable entre IEN. Notre présence apporte-t-elle une plus-value à notre travail d'IEN ?

- Une proposition pour éviter certains déplacements : tenir compte de l'éloignement géographique de certains IEN pour des convocations à certaines réunions.

- Un constat évident : c'est dans les visites de classes que nous avons notre légitimité et que nous exerçons notre métier. Les inspections doivent être prioritaires, même si cela est de plus en plus difficile.

#### 3 - le collège académique des IEN

La réunion du 20 mars est-elle une réunion du collège des IEN ?

Est-ce une parole verticale ou horizontale ?

**Proposition :** contacter nos collègues du 54 pour savoir s'ils ont des propositions de sujets à aborder ?



# Vie syndicale

## 3. Le calendrier de ces discussions s'établit de la façon suivante :

- juin/juillet : discussions et élaboration d'un document de synthèse.
- Septembre : finalisation et début de mise en oeuvre.

## II. IEN exerçant dans le second degré :

Le second degré est également concerné par des réformes qui interrogent le rôle et le positionnement des IEN dans l'exercice de leur métier et les modes de reconnaissance.

Deux démarches distinctes seront conduites en ce qui concerne l'enseignement professionnel et l'orientation.

### 1- Missions des IEN ET-EG

La rénovation de la voie professionnelle ainsi que les parcours diversifiés au collège (classe de troisième à découverte professionnelle, parcours de découverte des métiers) amènent les inspecteurs de l'éducation nationale exerçant dans le second degré à une évolution de leurs missions et de leur champ d'intervention.

Ainsi, une réflexion spécifique aux missions des IEN ET-EG est-elle nécessaire au moment où la voie professionnelle est rénovée.

Un groupe de travail sera constitué. Il abordera les points suivants :

- champs de l'intervention des IEN ET-EG compte tenu de l'évolution du système éducatif.
- Objectifs et modalités de l'évaluation des professeurs de l'enseignement professionnel.
- Accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle :
  - participation au pilotage académique ;
  - accompagnement des équipes éducatives et suivi des projets d'établissement.
- Modalités matérielles d'exercice

### 2. Missions des IEN IO dans le cadre de la réflexion globale sur l'orientation qui débute

Les missions des IEN IO doivent être clairement réfléchies, en lien avec la construction du nouveau service public de l'orientation. Les champs d'intervention des IEN IO, ainsi que la question de la hiérarchie de leurs différentes missions, seront discutés autour notamment des thématiques suivantes :

- missions d'évaluation et de pilotage des dispositifs d'information et d'orientation ;
- évaluation et participation au pilotage des dispositifs relatifs au décrochage scolaire.

Nous avons demandé et obtenu un calendrier resserré, nous veillerons à ce qu'il soit respecté.

Cette affirmation de la nécessaire reconnaissance de l'importance du pilotage mis en place par les inspecteurs du second degré était pour nous essentielle.

Nous avons rappelé que le corps des IEN devait être pris en compte dans sa globalité et non seulement en fonction de la conjoncture.

Le groupe de travail évoqué se réunira très prochainement et là encore, nous ferons état de l'avancée de la réflexion sur notre site.

Comme pour le premier degré, nous avons réclamé que des conclusions concrètes soient tirées en matière de définition des missions.

Nous avons aussi insisté sur les conditions d'exercice du métier (frais de déplacement en particulier) ; le ministre nous a assurés de sa volonté de trouver une solution ; nous insisterons pour que celle-ci ne soit pas une demi-mesure.

Le ministre nous a confirmé que des précisions relatives au service public de l'orientation seraient arrêtées dans un cadre interministériel et présentées en octobre.

Cette échéance doit donc être prise en compte pour la définition des missions des IEN IO.

Cependant nous avons insisté sur notre volonté de contribuer à la réflexion du ministère sur ces nouvelles inflexions ; une première rencontre est programmée le 17 juin.

Comme pour les autres spécialités, nous avons souligné la charge de travail des inspecteurs et la nécessaire reconnaissance qu'elle justifie. Nous veillerons aussi à ce que soient améliorées les conditions matérielles de travail.

## La délégation du SI.EN reçue par Xavier DARCOS le 12 juin 2008



# Enseignement du premier degré

## Nouvelle semaine scolaire et aide personnalisée

Nous sommes pratico-pratiques nous autres IEN, habitués que nous sommes à vérifier des emplois du temps et des répartitions de service, à monter des plans d'animation, à relayer et émettre des consignes. Bref ! Organisés et rigoureux comme nous le sommes, nous ne pouvons manquer de nous inquiéter du flou artistique qui entoure cette affaire «d'aides personnalisées». Sur cette question, en effet, le croisement du décret et des circulaires en préparation, loin de lever les incertitudes, contribue plutôt à épaissir le brouillard.

Revenons à l'essentiel : il s'agit bien selon le décret (et la circulaire) de consacrer du temps supplémentaire (2h maxi, en sus des 24h pour tous) à des aides personnalisées réservées à des élèves en difficulté d'apprentissage. Dit comme ça, c'est parfaitement clair : certains enfants travailleront 24h (ceux qui n'ont pas de problèmes particuliers) et d'autres 24+2 (les élèves en difficulté). On pourrait éventuellement discuter du bien-fondé de ce travail supplémentaire pour des enfants souvent peu intéressés par l'étude mais laissons cela ; tout colle parfaitement puisque, justement, les enseignants doivent consacrer un volant d'heures (60) à ces aides personnalisées.

Ceci étant posé, reste à régler la question de savoir quand ces aides pourront se dérouler hors la classe, bien entendu, puisqu'il s'agit de moments pris «au-delà du temps d'enseignement obligatoire». Si on raisonne sur 4 jours (le cadre général), il faut que ces séances interviennent le soir après la classe ou le midi pendant la pause déjeuner... ce qui ne va pas sans poser problème lorsque les enfants rentrent déjeuner chez eux, sont transportés le midi pour aller déjeuner sur un autre site, quittent l'école dès la fin des cours pour emprunter le bus du ramassage scolaire : toutes modalités courantes dans de très nombreuses écoles, notamment les petites écoles rurales. A moins qu'on fasse revenir certains élèves le mercredi : mais dans ce cas, ce seront les parents qui devront les transporter, au moins dans l'immédiat, d'ici que les collectivités s'organisent (et ce ne sera pas possible pour la rentrée prochaine). Evidemment, on pouvait aussi rêver d'une vaste réorganisation du temps de l'enfant ; les 26h de présence hebdomadaire permettant l'enseignement, les aides personnalisées, des ateliers artistiques et culturels. Mais il faudrait que l'Etat s'engage (or il se désengage plutôt) ou que les collectivités prennent le relais : ce sera possible dans certaines villes et CDC ; beaucoup plus marginal dans les zones rurales où le tissu scolaire n'a pas été restructuré. Et comment réaliser cela dans la précipitation c'est-à-dire sans concertation ??

La belle idée de départ - moins d'heures pour tous et le reliquat pour les moins en réussite - fait donc long feu dès lors qu'on la confronte aux dures réalités de l'organisation pratique. Mais qu'à cela ne tienne ; faut-il s'en faire pour si peu ? Devant pareille déconvenue, il faudrait reculer ou donner des clés... ou encore

brouiller les cartes. Et c'est ce qui est en train de se passer, me semble-il. On nous parle en effet d'horaires décalés, permettant l'intervention de 2 enseignants dans la même classe !!! Si cela peut effectivement régler la question du service des enseignants (temps supplémentaire en sus des 24h devant classe), on ne peut pas pour autant considérer qu'il va s'agir de l'aide spécifique - et personnalisée - évoquée plus haut «au-delà du temps d'enseignement obligatoire» (puisque l'élève reste en classe avec ses pairs - sur les 24h communes par conséquent)... A moins que... A moins qu'on admette finalement que ces aides puissent intervenir pendant les 24h !!! Ce qui change tout, évidemment, pour les équipes notamment, surtout dans les écoles d'une certaine importance. Ce qui ne règle rien, par contre, pour les élèves et les enseignants des très petites écoles et classes isolées qui devront travailler plus pour les premiers et plutôt le soir après les cours pour les seconds. Mais comme dans bien des cas cela ne sera pas possible !!!

Je ne sais pas à quoi nous jouons avec cette affaire mais ça me semble extrêmement pernicieux... Douteux en effet de promouvoir ces temps supplémentaires si difficiles à organiser ; désagréable pour les équipes de se trouver en situation de devoir monter un dispositif à partir d'un cadrage aussi fourtraque ; déstabilisant pour nous d'aller promouvoir quelque chose qu'on a peine à cerner et dont la déclinaison sera à n'en pas douter très aléatoire selon les contextes.

A moins que ce temps (60h) soit finalement un cadeau déguisé (du ministre aux enseignants), chacun ayant bien compris qu'il n'y aura pas vraiment, pas beaucoup, pas longtemps et que ça passera comme dédommagement pour les préparations, les réunions... les aides diverses. Si c'est ça, parfait ! Inutile que les IEN s'en mêlent ; laissons les écoles s'organiser comme elles le voudront, tournons la tête, regardons ailleurs, le ciel, l'horizon... Laissons de côté ces basses considérations arithmétiques, ces décomptes d'heures, ces temps de service... Plus sérieusement, j'aimerais savoir ce que nous en pensons au SI.EN, de cette affaire.

Hubert PIEL

A la rentrée 2008/2009, les élèves de l'école primaire auront 24 H de cours par semaine.

Le nombre de jours de classe dans l'année sera (selon les zones) de 139 ou 140 soit moins de 40% de jours scolarisés (38,3%).

Tous les élèves devront suivre un seul calendrier (X. Darcos ministre de l'Education nationale le 7/05/08).

Ainsi donc et de manière renforcée, ces enfants auront peu de jours de classe et des journées chargées (surtout les élèves bénéficiant des 2 heures d'aide par semaine).

Où sont les études, recherches, expériences conduites depuis plus de 20 ans (Epinal, Hérouville-St-Clair, CATE, ARVEJ, sites pilotes G. DRUT en 1996/1997) ?

Elles présentaient l'avantage de prendre en compte les apports de la chronobiologie, chronopsychologie, les conclusions des experts et recommandaient une journée réduite.

Plus simplement, il suffit de voir la fatigue des élèves en fin de l'après-midi. «Ne venez pas inspecter Monsieur, en fin de journée s'il vous plaît !»

Il serait pourtant simple de mieux utiliser le temps de classe en réduisant la durée de la journée :

- Un exemple parmi d'autres :
  - 5 matinées en continu de 3 H (cela évite les ruptures) = 15 H
  - 4 après-midi (mercredi après-midi libre) de 2 H 15 = 9 H

Ainsi, pour une année correspondant à 35 semaines pleines, il y aurait : 175 matinées + 140 après-midi = 315 demi-journées

Selon l'heure de rentrée, 8 H 30, 8 H 45, 13 H 15, 13 H 30, les enfants seront libres à :

- 15 H 30 (sans aide ou étude)
- 16 H (avec aide de l'enseignant pour les enfants en difficulté, étude ponctuelle pour les autres).

Dès lors, le temps scolaire serait distribué régulièrement avec des journées allégées, davantage profitables aux élèves (pensons en particulier aux plus lents).

L'aide aux enfants en difficulté est possible sans dépasser, ni même atteindre 6 H de travail quotidien (5 H 15 mn + 30 mn = 5 H 45).

Dès 16 H (16 H 30 si transport collectif), les enfants sont libres pour :

- rentrer chez eux, souffler, lire, se détendre.
- Aller vers des activités culturelles complémentaires de l'école.

A quand une réflexion de fond sur les rythmes scolaires ?

Y. Rondel - BN

# Vie syndicale

## Rencontre avec le Cabinet du ministre de l'Éducation nationale - 2 juin 2008

Participants :

MEN : Rolland JOUVE et Yves CRISTOFARI  
SI.EN : Régis DECOFOUR, Yvette DESTOT, Evelyne ROQUES et Patrick ROUMAGNAC

Cette première réunion marque l'amorce officielle d'un processus susceptible de déboucher sur un accord relatif à la revalorisation des carrières des inspecteurs, ainsi qu'à une amélioration de leurs conditions de travail et, à terme, à une redéfinition de leurs missions.

Si ces objectifs semblent partagés avec nos interlocuteurs, force est de constater que l'ordre des priorités diffère quelque peu ! Le Cabinet nous a en effet présenté un premier document de travail beaucoup trop flou à notre sens. Il n'en demeure pas moins qu'après quelques rappels précis sur les attentes des inspecteurs, des perspectives plus tangibles ont été ébauchées. Elles devront être concrétisées très rapidement, puisque nous devons rencontrer le ministre dans une semaine pour signer le protocole qui ouvrira la phase de négociations matérielles, laquelle devra s'achever d'ici les vacances d'été (mi-juillet) pour être finalisée et mise en œuvre (au moins partiellement) dès septembre.

Nous avons tout d'abord convaincu nos interlocuteurs que c'était bien l'ensemble des inspecteurs de l'Éducation nationale, et pas seulement ceux du premier degré, qui devaient être pris en compte. Le débat autour de cette question montre que le ministère semble plus soucieux de maintenir des différences liées à l'exercice des fonctions qu'à reconnaître l'unicité de la mission d'inspection. Après débat nous avons obtenu que le texte évoque avec précision l'implication des inspecteurs de toutes spécialités dans l'accompagnement des réformes du système éducatif.

Nous avons ensuite fermement insisté sur

la nécessité que nous soient présentées des orientations suffisamment explicites en matière de revalorisation de nos carrières. Les réticences étaient fortes et nous avons dû nous montrer clairs sur ce qui relève pour les inspecteurs d'une exigence forte. Nous ne pouvons en effet accepter plus longtemps des charges de travail en constante croissance sans que celles-ci soient réellement reconnues ! Après des échanges «toniques», nos interlocuteurs se sont engagés à ce que des points précis figurent dans le protocole de discussion que nous serons amenés à signer mardi prochain. Les points de principe sur lesquels nous nous sommes accordés pour ce qui est des carrières sont les suivants :

- raccourcissement de la durée d'échelon au sein de la classe normale,
- amélioration du régime indemnitaire,
- augmentation du ratio promus-promouvables pour faciliter les passages vers la hors-classe.

Nous avons aussi insisté pour que le ministre tienne les engagements oraux formulés lors des rencontres interacadémiques avec les IEN du premier degré, à savoir une revalorisation des fins de carrières en hors-classe, mais en cette affaire nous n'avons débouché sur aucun accord à ce jour. Bien évidemment nous reviendrons sur cette question qui, selon nos interlocuteurs, pourrait être traitée dans un second temps.

Pour ce qui est des conditions de travail, nous avons souhaité focaliser les débats autour de la question essentielle de nos déplacements. Nous avons dit à quel point la situation devenait intolérable et avons clairement laissé entendre que, faute d'un geste clair et significatif, nous serions amenés à mettre en œuvre une action

ferme, même si nous ne pouvons que déplorer ses conséquences...

Quelques premières solutions ont été évoquées, comme par exemple la distribution de cartes nous évitant de faire l'avance de nos frais. Si ceci peut constituer une avancée intéressante, nous avons bien sûr fait observer qu'il conviendrait que la carte en question soit suffisamment approvisionnée pour nous permettre d'exercer pleinement nos missions.

Pour ce qui est de nos missions, c'est l'affirmation de la territorialité qui constitue le cœur de la présentation pour le premier degré. Si nous ne pouvons guère être hostiles à cette orientation, nous souhaitons que des conséquences claires en soient tirées dans le domaine de nos relations avec les collectivités territoriales. Par ailleurs nous avons insisté pour que le protocole intègre aussi explicitement les missions des IEN ET-EG et IO. Dès demain nous ferons des propositions en ce sens.

Des échanges réguliers avec le Cabinet doivent nous permettre de déboucher d'ici la semaine prochaine sur un texte fournissant un cadre de négociation assez précis pour que nous acceptions de le signer. Soyons précis : ce document ne marquera contractuellement que l'expression d'une volonté partagée de rechercher une valorisation de notre métier. Il devra se conclure par un projet d'accord que nous soumettrons aux syndiqués avant de nous prononcer sur sa signature.

Il est bien évident que, si les perspectives ouvertes ne concernent à ce jour que le SI.EN, notre préoccupation reste unitaire et que nous développerons des contacts avec nos camarades du SNPI pour leur proposer de s'associer à la démarche mise en place.

Pour le Bureau National,  
Patrick ROUMAGNAC

## Hommage à Yannick Simbron

Yannick Simbron, syndicaliste à la FEN, vient de décéder.

Cet homme originaire de Nantes fut secrétaire général de la FEN (Fédération de l'éducation nationale). Il est mort à l'âge de 70 ans.

«Il avait un vrai charisme. Il était porteur d'idées», affirme Pascal Priou, le leader de l'Unsa de Loire-Atlantique. Yannick Simbron vient de décéder à l'âge de 70 ans. En 1987, il fut élu secrétaire général de la FEN (Fédération de l'éducation nationale), poste qu'il occupa durant quatre ans. Ce fils d'enseignant, devenu instituteur, s'est très tôt engagé : d'abord au sein de la SFIO, dès 17 ans, puis dans le monde syndical.

A 30 ans, il devient le «patron» du SNI de Loire-Atlantique, syndicat rattaché à la FEN. «C'était plus un homme de relations que de dossier. Il avait un flair politique. C'est ce qui lui a valu sa promotion au niveau national», dit Denis Liquet, ancien militant de la FEN. Cet «excellent pédagogue», toujours selon Denis Liquet, quitte Vertou quand il est promu secrétaire général de la FEN.

En 1991, il est nommé directeur du bureau de l'Organisation internationale du travail à Paris. Sept ans plus tard, il prend sa retraite. Mais il reste actif. Sur plusieurs fronts : à l'UNSA (organisation créée en 1993 suite à la scission de la FEN) et au Groupement des retraités éducateurs sans frontières (GREF).

Jusqu'au bout, il aura été un militant attentif : il était présent fin mars au congrès de l'UNSA Education. Un hommage public lui a été rendu le lundi 21 avril, à Nantes.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Rezé.

# Vie syndicale

## Protocole de discussion entre le Ministre de l'Éducation nationale et le SIEN-UNSA Education

Les IEN sont appelés à jouer un rôle central dans l'adaptation du système éducatif et la mise en œuvre des réformes : modification de l'organisation de la semaine scolaire et des programmes dans le premier degré, réforme du baccalauréat professionnel et perspectives concernant l'orientation dans le second degré.

Aussi est-il apparu nécessaire, dans ce contexte, de réfléchir aux missions, au positionnement et aux modes de reconnaissance des IEN en fonction de l'évolution du métier qu'impose le rythme des différentes réformes et aux configurations propres à chaque secteur de leurs interventions.

A partir de ces constats et de ces objectifs, le SI.EN-UNSA et le ministre de l'Éducation nationale décident d'engager des discussions sur les missions des IEN et l'attractivité de leurs fonctions. Afin de permettre des avancées concrètes la réflexion sera structurée autour des problématiques et des calendriers propres à chaque secteur.

### Groupe de travail premier degré :

D'importantes réformes interviennent dans les contenus comme dans l'organisation du temps scolaire à la rentrée, avec en perspective le double objectif de réduire par trois l'échec scolaire lourd et de diminuer le redoublement. Aussi le travail commun sera-t-il engagé prioritairement sur ce secteur. Les inspecteurs jouent un rôle clé dans l'animation et le pilotage de ce dispositif. Il leur revient de mobiliser les enseignants par un projet de circonscription aux objectifs lisibles, fondé sur l'analyse des résultats des élèves et mettant en œuvre le principe de la liberté pédagogique.

Faire de l'inspection individuelle le temps privilégié de vérification des acquis des élèves et de l'efficacité des outils et des méthodes constitue une nouvelle orientation pour le métier d'IEN.

Cette perspective conduit à aborder les points suivants :

### 1. Missions des IEN :

- Objectifs et modalités de l'évaluation des personnels : nature, modes et rythmes de l'inspection individuelle.
- Rôle et positionnement des IEN dans le pilotage et l'évaluation des unités éducatives : écoles, circonscriptions...
- Inscription dans le territoire : configuration des circonscriptions.

### 2. Attractivité de la fonction :

L'IEN fait partie de l'encadrement supérieur et son recrutement comme ses conditions d'exercice doivent faire l'objet d'une attention soutenue afin de valoriser l'attractivité du corps. Dans cette perspective les points suivants seront discutés :

- entrée dans la carrière : diversification des modes et des viviers de recrutement ; renouvellement de la formation initiale.
- Conditions d'exercice ;
- déroulement de carrière : amélioration de la fluidité des parcours professionnels et formation continue ;
- régime indemnitaire : évolution en cohérence avec celle des missions.
- Facilitation des modalités matérielles d'exercice.

## L'analyse du SI.EN

Ce protocole ouvre une période de négociation au terme de laquelle des mesures concrètes doivent être arrêtées, tant en ce qui concerne les missions que les carrières et les conditions de travail des IEN. Ces mesures seront discutées jusqu'à la mi-juillet pour être mises en œuvre à partir de la rentrée 2008.

De premières évolutions par rapport au projet initial de protocole ont été obtenues par notre syndicat ; elles ont en particulier permis de rappeler que c'est bien l'ensemble des IEN dont la carrière doit être améliorée et dont les missions doivent être précisées et non les seuls IEN du premier degré.

C'est donc maintenant que va s'ouvrir une phase courte d'échanges avec le ministère pour que les intentions affichées aujourd'hui se concrétisent dans tous les domaines.

Une première réunion de travail est d'ores et déjà fixée au 18 juin. Nous veillerons à ce que les échanges se poursuivent à un rythme soutenu jusqu'au 14 juillet où doit être finalisé le document de synthèse. Nous ferons régulièrement le point sur les débats et leurs conclusions.

Il est clair que dans le cadre de ces échanges nous resterons fidèles aux engagements pris par ailleurs (groupe des 20 sur les programmes scolaires du premier degré).

Nous nous attacherons à défendre le principe de la liberté pédagogique dans le cadre d'un projet de circonscription, pour autant que celui-ci présente un caractère fonctionnel et ne constitue pas une contrainte formelle. Si nous adhérons, bien évidemment, à l'objectif d'une amélioration des résultats de l'école, nous soutenons aussi que celui-ci nécessite des ressources pédagogiques qui restent à construire...

Les pistes tracées correspondent bien aux difficultés que nous évoquons régulièrement quant à l'exercice de nos missions. Il reste maintenant à préciser les modalités de mise en œuvre, ainsi que les conditions permettant la réalisation de ces objectifs ambitieux.

La question de l'évaluation sera débattue dès le 18 juin. Si elle constitue le cœur de notre métier, il faut pourtant en préciser le sens et la nature (évaluation des progrès des élèves, des enseignants, des établissements... dans une perspective descriptive ou pour l'amélioration du système...). Ces points devront bien sûr être précisés pour que les orientations fixées ne restent pas au niveau du vœu pieux mais se concrétisent dans des protocoles professionnalisés.

Pour améliorer l'attractivité de la fonction d'IEN, nous avons des mandats précis dont nous revendiquerons la concrétisation :

- réduction de la durée d'échelon à la classe normale ;
  - amplification et facilitation des possibilités d'accès à la hors-classe ;
  - revalorisation des indices terminaux de la classe normale et de la hors-classe ;
  - amélioration du régime indemnitaire avec incidence sur le calcul des pensions de retraites.
- Par ailleurs, les conditions d'exercice deviennent de moins en moins acceptables, avec en particulier la question des frais de déplacement. Une solution doit impérativement être trouvée.